

(I)

(N° 4.)

—
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Session de 1865-1866.)

—
SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1865,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, 16.

—
1865.

(11)

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1865.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à la Chambre l'exposé de la situation du Trésor au 1^{er} septembre 1865.

Depuis l'exposé de l'année dernière, un nouvel emprunt, au capital de soixante millions de francs, a été contracté par l'État, en vertu de la loi du 28 mai 1865. Non-seulement cet emprunt nous procure les ressources nécessaires pour entreprendre les grands travaux d'utilité publique que vous avez votés dans le cours de la dernière session, mais il nous offre en outre les moyens d'attendre, sans préoccupation, la réalisation des excédants de recette qui sont entrés dans nos prévisions, pour continuer les travaux votés antérieurement. Tout concourt à nous faire croire que, sous ce rapport, nos espérances ne seront pas déçues; c'est dans l'expérience du passé que nous en puisons la confiance.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire remarquer dans l'exposé de la situation au 1^{er} septembre 1864, le Trésor a eu à subvenir, dans l'intervalle des années 1858 à 1864, à des dépenses extraordinaires qui ne se sont pas élevées à moins de 141 millions de francs; on calculait que, sur ces 141 millions, près de 78 millions seraient fournis par les bonis successifs des Budgets; mais, à cette époque, les résultats des exercices 1863 et 1864 n'étaient que très-imparfaitement connus; maintenant qu'ils sont presque définitifs et que, d'un autre côté, l'on possède, sur l'exercice 1865, des données qui, si elles ne sont pas positives, ne se modifieront pourtant pas sensiblement, voici comment ressortent les chiffres, tels qu'ils sont extraits du premier tableau joint au présent exposé :

Sans y comprendre les 60 millions de travaux autorisés par la loi du 12 juillet 1865, et qui sont entièrement couverts par l'emprunt que nous avons contracté récemment, les dépenses extraordinaires, ou pour me servir des termes usités, les services spéciaux auront absorbé, depuis 1858 jusqu'à la fin de 1865, la somme de 175,665,000 francs (1). Or, sur ces 176 millions, près de 89,800,000 francs

(1) Et encore n'y fait-on pas entrer une somme de 12,125,000 francs prélevée sur le crédit de 15,561,170 francs, ouvert au Ministre de la Guerre, pour l'amélioration du matériel de l'artillerie et du génie; ce crédit, n'ayant pas été considéré comme un fonds spécial, a été rattaché au Budget ordinaire et doit être couvert par les ressources ordinaires.

seront couverts par les excédants que les seuls Budgets de ces années nous auront laissés.

Des économies qui, en huit années, se traduisent par un chiffre de 90 millions (1), c'est là, Messieurs, un fait d'autant plus saillant que ; comme je l'ai dit dans l'exposé de l'année dernière, nous n'avons réclamé des Chambres, dans cet intervalle, aucune aggravation d'impôts; loin de là, nous vous avons soumis, et vous n'avez pas hésité à adopter plusieurs projets qui ont eu pour conséquence, les uns de réduire les charges publiques, les autres d'accroître les dépenses de l'État. Je rappelais à cette occasion, la réforme de notre système des douanes, l'abaissement des péages sur les canaux et des tarifs de transport sur les chemins de fer, la réduction des droits de pilotage et du droit de patente des bateliers, la suppression des droits de tonnage, celle du timbre sur les avis et annonces non destinés à être affichés; enfin, et surtout, l'abolition des octrois, mesure qui a entraîné l'abandon en faveur des communes de plus de quatre millions de revenu annuel.

C'est donc, Messieurs, à l'élévation continue et progressive des revenus de l'État, non moins qu'à l'esprit d'ordre et d'économie bien entendue qui ne cesse de nous guider dans l'administration des services publics, que nous devons cet état prospère de nos finances.

Bien que je puisse me référer, quant à l'augmentation de nos recettes, à la statistique publiée par mon Département à l'appui du Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1866, j'y puiserai cependant quelques chiffres.

La contribution personnelle rapportait, en 1857, 9,840,000 francs; en 1864, elle a prôduit 10,900,000 francs.

Les accises produisaient, en 1857, 25,200,000 francs; elles ont rapporté au delà de 28 millions en 1864.

Les droits d'enregistrement et de timbre, de greffe et d'hypothèques s'élevaient, en 1857, à 19,100,000 francs; ils se sont élevés en 1864 à 22,500,000 francs.

Les droits de mutation et de succession ont donné, en 1857, 9,716,000 francs. En 1864, ils ont produit au delà de 12 millions.

Le chemin de fer et les télégraphes qui, en 1857, avaient produit 24,450,000 francs, auront rapporté, en 1864, 34,530,000 francs, soit une augmentation de plus de 10 millions.

Les Budgets des dépenses des exercices 1857 à 1864, présentent entre eux un écart de 17,700,000 francs : ceux de 1857 s'élevaient à 137,400,000 francs, tandis que ceux de 1864 atteindront 155,100,000 francs. A première vue, c'est là une différence considérable : mais si l'on veut bien en scruter les motifs, on est forcé de reconnaître que toutes les dépenses et augmentations de dépenses procèdent de nécessités impérieuses, ou qu'elles sont déterminées par les besoins matériels et intellectuels de la nation.

Sans parler des crédits applicables à la voirie vicinale, à l'amélioration des routes, des ports et canaux, à l'hygiène publique, aux lettres, sciences et beaux-arts, etc., je citerai le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt de 45 millions de francs contracté en 1860, qui a exigé une dépense nouvelle de 2,250,000

(1) En y comprenant les 12,125,000 francs dont il vient d'être parlé dans la note précédente, ce chiffre de 90 millions s'élèverait à 102 millions, c'est-à-dire à 12,750,000 francs en moyenne par an.

francs; l'augmentation des traitements des fonctionnaires et employés de l'État qui a réclamé au delà de 6 millions de francs; le développement donné à l'instruction publique, à laquelle nous avons consacré, en 1864, plus de 2 millions de plus qu'en 1857; et enfin le service des chemins de fer, postes et télégraphes, dont l'extension prodigieuse a nécessité des augmentations successives de crédits, qui réunies ne s'élèvent guère à moins de 4 millions.

En résumé, voici, Messieurs, année par année, les excédants qui ont été ou seront réalisés sur les Budgets :

1858	fr. 15,983,000
1859	8,254,000
1860	12,657,000
1861	10,997,000
1862	11,785,000
1863	12,145,000
1864	9,076,000
1865	8,888,000

Dans l'Exposé des motifs du projet relatif au dernier emprunt, j'ai exprimé l'opinion que le prélèvement sur ce Budget d'un crédit de 3 millions pour le service des intérêts et de l'amortissement d'un capital de 60 millions de francs, nous laisserait encore en présence d'un excédant annuel de 7 millions et demi, de manière que la liste de nos engagements serait épuisée après un intervalle de six années. « Ce terme, disais-je, sera même probablement abrégé, si des événements imprévus ou des dépenses nouvelles ne viennent pas imposer d'autres charges au Trésor et si, d'ailleurs, nous nous faisons un devoir de conserver avec soin la source de nos revenus. Chaque année, en effet, par suite de l'accroissement de la population et du développement de la richesse nationale, les revenus de l'État ont suivi une progression dont la moyenne excède deux millions. Rien n'autorise à supposer qu'elle doive s'arrêter; il est à présumer, au contraire, que les travaux publics que nous vous proposons lui donneront un nouvel essor, et que le temps n'est pas éloigné où nous serons en mesure de réaliser d'autres travaux utiles, et d'ajouter de nouvelles réformes à celles qui, grâce au concours de la Législature, ont été si heureusement accomplies. »

Bien qu'un intervalle de huit mois à peine nous sépare de l'époque où je tenais ce langage, tout nous fait augurer, dès maintenant, que le terme que je jugeais alors nécessaire pour la réalisation, au moyen des bonis sur les Budgets, des ressources applicables à nos engagements, ne dépassera pas cinq années. En effet, si on laisse en dehors de nos supputations les sommes réalisées et non encore dépensées sur les emprunts, on constate que, pour satisfaire, au moyen des bonis sur les Budgets, à l'exécution successive de tous nos engagements à partir du 1^{er} janvier 1866, une somme totale de 49,100,000 francs est indispensable. Ces 49,100,000 francs se décomposent ainsi qu'il suit :

1^o fr. 24,438,468 76 c^s qui sont couverts, mais temporairement, par le produit des emprunts, et qui devront être rendus à leur destination, à mesure que les excédants de recette que l'on espère réaliser le permettront. Sur ces fr. 24,438,468 76 c^s, il y a fr. 17,025,847 15 c^s de dépenses extraordinaires effectuées pour les travaux d'utilité publique, etc., et fr. 7,412,621 63 c^s qui proviennent du déficit laissé par les exercices 1850 à 1857;

2° fr. 24,680,622 05 c^s de crédits restant applicables à des dépenses extraordinaires à partir de 1866. Dans ces 24,680,000 francs sont compris 8,400,000 francs qu'il nous reste à payer en 1866 au Gouvernement des Pays-Bas, pour le rachat du péage de l'Escaut.

En regard de ces fr. 49,100,000 »
de dépenses, nous avons à placer d'abord
les. 5,000,000 »
que nous avons à recevoir, en 1867, de la ville
d'Anvers.

En ne comptant que les termes exigibles pendant les années 1866 à 1869, sur le prix de cession de l'entrepôt de la même ville, nous aurons en outre à toucher de ce chef environ. . . 1,500,000 »

Enfin, les quotes-parts que plusieurs puissances étrangères ont encore à nous payer, pendant les mêmes années pour le prix du rachat du péage de l'Escaut, sont évaluées à. . . . 2,600,000 »

ENSEMBLE. fr. 9,100,000 »

Ce sera donc à une somme de fr. 40,000,000 »
que nous aurons à subvenir au moyen des ressources futures des Budgets. Or, sur le pied d'un excédant annuel de recette de 8 millions, il faudrait, comme je l'ai dit, cinq années pour que nos engagements fussent complètement couverts.

Je terminerai, comme de coutume, cet exposé, en présentant à la Chambre la situation de la dette constituée.

Elle se divise en dette perpétuelle non amortissable, et en dette perpétuelle dotée d'un fonds d'amortissement, qui est de 1 p. 0/0 pour les dettes à 4, à 3 et à 4 1/2 p. 0/0 1^{re} série, et de 1/2 p. 0/0 seulement pour les 4 autres emprunts à 4 1/2 p. 0/0. Ces fonds s'accroissent des intérêts des capitaux amortis.

La dette de la première catégorie, au capital primitif de fr. 389,417,651 74 c^s, qui fut réduit en 1844 à fr. 220,105,651 74 c^s par le produit de l'emprunt contracté à cette époque, porte intérêt à 2 1/2 p. 0/0.

La seconde catégorie se compose des éléments suivants :

4 p. 0/0	fr.	50,000,000	»	
3 p. 0/0	fr.	58,474,800	»	
4 1/2 p. 0/0	{	1 ^{re} série	fr. 95,442,832	»
		2 ^e —	84,656,000	»
		3 ^e —	157,615,300	»
		4 ^e —	69,582,000	»
		5 ^e —	59,525,000	»
			466,421,132	»

TOTAL. fr. 554,895,952 »

De ce capital il a été racheté 114,431,249 78

Il reste donc à amortir fr. 440,464,682 22

Les emprunts à 4, à 3 p. 0/0, ainsi que la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, qui, à eux seuls, grèvent le Budget d'une charge annuelle de plus de 9 millions, sont compris dans ces fr. 440,464,682 22 c^s, savoir :

Le 4 p. 0/0 pour	fr. 11,787,000 »
Le 3 p. 0/0 —	22,522,000 »
Le 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, pour	63,174,682 22

On voit par ces chiffres que nous nous rapprochons insensiblement du terme de l'extinction de ces trois dettes. D'après toutes les probabilités, et comme on l'a dit dans l'exposé de l'année dernière, le 3 et le 4 p. 0/0 seront entièrement amortis vers l'année 1874; le 4 1/2 p. 0/0 le sera vers 1882.

L'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 entre pour 59,325,000 francs dans le capital des dettes qui restent à racheter. Cet emprunt a été réalisé dans les conditions les plus avantageuses. Toute latitude avait été laissée au Gouvernement, quant au mode et aux conditions de son émission. Après avoir mûrement examiné les différentes combinaisons qui sont usitées pour les emprunts d'État, et les avantages que présentent les unes et les autres, je me suis arrêté à l'adjudication publique, système qui, eu égard aux circonstances, m'a paru le plus rationnel et le plus équitable pour le public, en même temps que le plus favorable aux intérêts du Trésor. A ce dernier point de vue, on a tout lieu de se féliciter du résultat de cette combinaison nouvelle. L'emprunt a été adjugé au taux moyen de 101,14, c'est-à-dire que l'État n'a dû se reconnaître débiteur que d'un capital nominal de 59,325,000 francs, tandis que 60 millions de francs effectifs entreront dans ses caisses. Est-il besoin d'ajouter que ce taux eût été plus élevé; si les nécessités du Trésor n'avaient exigé que les termes de paiement fussent limités à 16 mois, au lieu de deux et même de près de trois années accordées lors des emprunts précédents?

En vous présentant la situation du Trésor au 1^{er} septembre, je me suis, Messieurs, conformé aux précédents. Dorénavant, cette situation vous sera soumise au 1^{er} mars, d'abord parce que cette époque coïncide avec celle à laquelle les Budgets doivent être déposés, et ensuite parce que, non-seulement les résultats du Budget des Voies et Moyens de l'année précédente seront presque complètement arrêtés, mais en outre parce que les comptes de l'exercice antérieur seront définitifs.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(VIII)

(1)

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1865,

SUR LES BUDGETS DE 1865 ET ANTÉRIEURS.



TABLEAU de la situation générale

RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS. — RECOUVREMENTS effectifs ou probables
	ÉVALUATIONS du BUDGET des Voies et Moyens	AUGMENTATIONS prévues dans les lois spéciales	TOTAL.	
1863	156,046,700 °	1,000,000 °	157,046,700 °	163,241,641 14
1864	155,282,700 °	800,000 °	156,082,700 °	164,173,547 96½
1865	157,112,700 °	800,000 °	157,912,700 °	166,120,404 39
TOTAUX	468,442,570 °	2,600,000 °	471,042,570 °	493,544,395 40½

du trésor, au 1^{er} septembre 1865.

TES.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES OU SPÉCIALES.			RÉSULTAT GÉNÉRAL.	POUR MÉMOIRE.		OBSERVATIONS.
RÉSULTATS.				EXCÉDANT		
RESSOURCES RÉALISÉES en dehors DU BUDGET.	FONDS SPÉCIAUX affectés à des dépenses de même nature.	TOTAL.	PRODUITS ORDINAIRES et ressources extraordinaires ou spéciales.	des RECETTES ORDINAIRES sur les évaluations.	DES ÉVALUATIONS sur les recettes ordinaires.	
850,950 08	4,852,728 57	5,685,679 55	168,025,320 49	6,194,851 14	"	
13,326,355 15	3,038,491 08	17,264,824 23	181,438,172 10 $\frac{1}{2}$	8,000,557 06 $\frac{1}{2}$	"	
5,852,080 10	64,013,520 25	69,865,600 44	235,095,004 83	8,216,614 59	"	
20,020,364 32	72,784,739 70	92,814,104 02	586,558,407 51 $\frac{1}{2}$	22,502,025 40 $\frac{2}{3}$	"	

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPEN

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE						
	PRÉVISIONS.						
	CRÉDITS ALLOUÉS par les lois de Budgets.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des crédits annulés	CRÉDITS complémentaires, à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits non limitatifs	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	TOTAL.	A RETRANCHER : Crédits transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	RESTE ou CRÉDITS RATTACHÉS définitivement à l'exercice
1863.	148,747,221 72	6,853,801 73	223,875 48	1,002,160 54	158,807,059 47	1,000,390 64	155,797,068 85
1864.	151,885,210 43	5,905,041 91	"	1,009,390 64	158,797,642 98	1,000,000 "	157,707,642 98
1865.	154,244,540 16	5,406,786 30	"	1,000,000 "	160,741,126 55	1,000,000 "	159,741,126 55
TOTAUX	454,874,772 31	18,235,650 03	223,875 48	3,011,551 18	476,345,829 "	3,009,500 64	473,336,418 50

du trésor, au 1^{er} septembre 1865.

Ses.

DÉPENSES effectives ou probables	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des Budgets — DÉPENSES INEFFECTIVES ou dépenses probables.	DÉPENSE GÉNÉRALE. — SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux	POUR MÉMOIRE. — EXCÉDANT. à annuler, DES CRÉDITS ALLOUÉS pour le service ordinaire sur les dépenses du même service	OBSERVATIONS.
151,096,377 15	35,065,945 02	187,062,322 17	4,701,201 68	
155,097,642 98	32,507,450 00	187,605,093 67	2,700,000 »	
157,241,126 35	05,515,520 25	252,754,646 80	2,500,000 »	
463,435,146 68	163,986,015 06	627,422,062 64	9,901,291 08	

Suite du TABLEAU de la situation générale

RÉSULTATS

	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET	
	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	
1850 à 1857 incl.
1858	155,118,040 60½	139,154,509 70	762,698 77	5,610,495 66	155,880,759 37½	
1859	156,628,276 70	148,374,184 03	1,721,569 15	4,515,494 69	158,349,645 85	
Exercices clos. (Résultats définitifs.)	1860	155,558,535 26½	142,880,769 00	14,170,683 35	16,144,607 42	169,709,218 61½
	1861	156,771,924 87	145,774,861 53	15,462,486 97	17,657,007 78	172,234,411 84
	1862	161,116,359 51½	149,531,221 20	3,421,575 01	27,751,059 31	164,537,714 52½
	1863	163,241,641 14	151,096,377 15	5,685,679 35	35,965,945 02	168,925,520 40
Exercices en cours d'exécution. (Résultats probables.)	1864	164,173,547 96½	155,097,642 98	17,264,824 23	32,507,450 60	181,458,172 19½
	1865	166,129,404 39	157,241,126 53	69,865,600 44	95,513,520 25	255,995,004 85

du trésor, au 1^{er} septembre 1865.

GÉNÉRAUX.

SERVICES RÉUNIS.	EXCÉDANTS						
	SUR LES BUDGETS ORDINAIRES.		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux.		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		
	DÉPENSES.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.
							7,412,021 65
144,745,005 50	15,083,530 90½	"	"	4,847,796 80	11,135,734 01½		
152,880,070 62	8,254,001 77	"	"	2,794,125 54	5,430,906 23		
150,025,377 52	12,637,703 36½	"	"	1,073,024 07	10,685,841 29½		
163,431,860 31	10,907,005 34	"	"	2,104,520 81	8,802,542 53		
177,082,280 60	11,785,118 22½	"	"	24,520,484 50	"	12,544,566 07½	
187,062,322 17	12,145,203 09	"	"	30,282,265 67	"	18,137,001 68	
187,605,005 07	9,075,704 08½	"	"	15,242,626 46	"	6,166,021 47½	
252,754,646 80	8,888,277 84	"	"	25,647,910 81	"	10,759,641 97	
						36,082,084 07	53,607,931 20
							17,525,847 13

Sur l'ensemble des opérations des années 1858 à 1865, il y aurait donc une insuffisance de ressources de. Cette insuffisance, au point de vue de la caisse de l'État, n'est toutefois qu'apparente : le produit des emprunts de 1865, étant considéré non-seulement comme étant entièrement versé, mais encore comme étant absorbé par les dépenses auxquelles il est affecté, tandis qu'en réalité il ne sera complètement recouvré qu'en 1866 et qu'il est à prévoir que c'est à peine si, dans le courant de l'année 1865, une somme de 2 millions sortira de la caisse pour subvenir à ces dépenses.

(8)

(9)

ANNEXE N° 1.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1864,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1865.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,886,290 »
Personnel	10,760,000 »
Patentes	4,070,000 »
Droit de débit des boissons alcooliques	1,250,000 »
— des tabacs	210,000 »
Redevances sur les mines	400,000 »
Douanes	13,515,000 »
Accises { Sel	5,400,000 »
{ Vins étrangers	2,100,000 »
{ Eau-de-vie étrangère	85,000 »
{ — indigène	6,055,000 »
{ Bières et vinaigres	8,580,000 »
{ Sucres	3,920,000 »
Garantie — Droits de marque des matières d'or et d'argent	250,000 »
Recettes di- { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	200,000 »
verses . - { Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	25,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	14,000,000 »
Greffe	275,000 »
Hypothèques	2,500,000 »
Successions	9,050,000 »
Droits de mutation en ligne directe	1,600,000 »
Droits dus par les époux survivants	150,000 »
Timbres	3,650,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	150,000 »
— de condamnation en matières diverses	140,000 »
A REPORTER. fr.	107,226,290 »

recettes de l'exercice 1864, au 1^{er} septembre 1865.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1864.	EN 1865 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
18,886,292 19	18,507,194 04	553,820 40	18,861,015 34	25,276 85	..	2 19	
10,896,911 76	10,298,149 40	461,876 48	10,760,025 88	130,885 88	..	136,911 76	
4,179,676 33	3,813,387 47	332,340 11	4,145,927 58	53,748 77	..	109,676 33	
1,506,566 75	1,225,009 19	63,886 65	1,289,705 84	16,570 91	..	56,366 75	
214,671 50	205,147 61	10,186 85	213,334 46	1,337 04	..	4,671 50	
581,915 99	379,446 06	2,422 58	581,868 44	47 55	18,084 01	..	
13,030,525 81	13,080,525 81	..	13,080,525 81	..	434,476 19	..	
5,520,556 43	5,517,673 43	..	5,517,673 43	2,863	120,536 43	
1,987,586 05	1,986,568 78	1,217 25	1,987,586 05	..	112,413 97	..	
16,226 86	16,226 86	..	16,226 86	..	68,773 14	..	
7,855,482 90	7,800,987 95	54,494 95	7,855,482 90	1,800,482 90	
9,045,976 43	9,045,924 30	52 13	9,045,976 43	463,976 43	
5,587,449 08	2,787,806 61	799,642 47	5,587,449 08	..	332,550 92	..	
281,602 79	281,602 79	..	281,602 79	31,692 79	
169,292 08	125,518 58	43,973 50	169,292 08	..	30,707 92	..	
50,748 14	50,748 14	..	50,748 14	5,748 14	
15,514,438 74	15,514,438 74	..	15,514,438 74	1,314,438 74	
291,120 58	291,120 58	..	291,120 58	16,120 58	
2,798,872 17	2,798,872 17	..	2,798,872 17	298,872 17	
9,945,802 69	9,922,712 18	23,090 51	9,945,802 69	895,802 69	
1,858,601 75	1,858,112 31	480 44	1,858,601 75	258,601 75	
207,659 04	207,586 86	252 18	207,659 04	57,659 04	
4,109,408 14	3,977,558 99	131,849 15	4,109,408 14	459,408 14	
4,000 ..	4,000	4,000	1,000	
208,149 73	206,472 59	1,677 14	208,149 73	58,149 73	
150,773 17	150,773 17	..	150,773 17	10,773 17	
112,328,135 10	109,620,953 51	2,481,471 59	112,111,425 10	216,730 ..	998,006 15	6,099,871 26	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	107,226,200 »
PEAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	2,850,000 »
Routes appartenant à l'État	1,550,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,160,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	225,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	31,750,000 »
Télégraphes électriques	600,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	950,000 »
Forêts.	1,150,000 »
Dépendances des chemins de fer	100,000 »
Établissements et services régis par l'État.	525,000 »
Produits divers et accidentels y compris ceux des examens universitaires	850,000 »
Revenus des domaines.	275,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	24,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	150,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	900,000 »
— des actes des commissariats maritimes	55,000 »
— des droits de chancellerie	20,000 »
— des droits de pilotage	600,000 »
— des droits de fanal	125,000 »
— de la fabrication de monnaies de nickel	} a) »
— — — de cuivre	
Chemin de fer rhénan. — Dividendes.	262,500 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	350,000 »
A REPORTER.	153,447,700 »

recettes de l'exercice 1864, au 1^{er} septembre 1865.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES MONNAIES.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1864	EN 1865 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
112,528,255 10	109,620,953 51	2,481,471 59	112,111,425 10	216,730 0	908,006 15	6,099,871 25	(1) La loi du Budget des Voies et Moyens portait une évaluation de 2,400,000 francs, pour le produit de la fabrication de monnaies de nickel, et (200,000 francs, pour les monnaies de cuivre; on n'a pas cru devoir comprendre ces évaluations au présent tableau, attendu qu'il ne sera point fabriqué de ces monnaies dans le cours de l'exercice.
2,702,202 65	2,601,982 07	10,219 66	2,702,202 65	"	147,797 37	"	
1,530,334 72	1,533,251 20	6,083 40	1,539,334 72	"	10,665 28	"	
3,422,085 04	3,254,025 73	165,158 96	3,419,784 69	2,900 33	"	262,685 04	
437,900 06	437,900 06	"	437,900 06	"	"	212,906 06	
33,741,531 40	32,390,931 0	1,328,126 22	33,725,057 22	10,474 18	"	1,091,531 40	
789,590 07	713,766 85	75,632 22	789,590 07	"	"	180,590 07	
752,681 06	744,850 81	7,850 85	752,681 06	"	197,318 34	"	
902,311 50	889,962 48	12,348 82	902,311 50	"	247,688 70	"	
123,080 29	121,588 12	1,492 17	123,080 29	"	"	23,080 29	
288,667 94	182,533 75	106,134 19	288,667 94	"	36,352 08	"	
1,140,754 13	1,140,710 60	14 53	1,140,754 13	"	"	299,754 13	
540,986 07	331,158 22	9,847 85	540,986 07	"	"	65,986 07	
24,116 97	24,116 97	"	24,116 97	"	"	116 97	
145,000 0	77,184 17	25,252 13	102,436 30	42,565 70	"	15,000 0	
722,672 07½	722,672 07½	"	722,672 07½	"	177,327 02½	"	
53,039 84	53,039 84	"	53,039 84	"	1,960 10	"	
4,048 50	3,565 50	483 0	4,048 50	"	15,951 50	"	
639,025 22	639,025 22	"	639,025 22	"	"	39,025 22	
145,242 78	145,242 78	"	145,242 78	"	"	20,242 78	
"	"	"	"	"	"	"	
252,500 0	"	252,500 0	252,500 0	"	"	"	
522,040 70	"	522,040 70	522,040 70	"	"	172,040 70	
161,006,362 39½	155,743,037 81½	4,984,056 35	160,727,094 16½	278,068 23	1,833,046 58½	6,591,618 08	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	133,447,790 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	»
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	145,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	15,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	525,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	(1) 1,370,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	25,000 »
Recettes accidentelles	100,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	80,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	25,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
— sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	20,000 »
TOTAUX. fr.	135,982,790 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	
Prix des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845	100,000 »
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles sont rattachées au présent exercice, savoir :	
Loi du 8 septembre 1859	2,297,168 77
Loi du 2 juin 1861	1,395,676 70
Partie du même emprunt demeurée sans destination spéciale, par suite de l'annulation d'une somme de fr. 1,996,527 15 c ^s , sur le crédit de 2,000,000 de francs alloué pour la construction d'un chemin de fer d'Aerschot à Diest par la loi du 2 juin 1861	(2) 821,527 15
Part contributive de la ville d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville.	5,000,000 »
Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	(3) 7,504,805 42
RECETTE A L'EXERCICE 1864 :	
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1863, sur l'exercice 1863, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois, après déduction opérée sur la somme de fr. 688,849 27 c ^s , à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 441,203 75 c ^s , reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1865	247,645 52
2° De la partie des fonds dont il s'agit afférente à la somme demeurée sans emploi sur le crédit alloué par la loi du 20 décembre 1851, pour la construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État	» 60
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	173,547,614 23

recettes de l'exercice 1864, au 1^{er} septembre 1865.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1864.	EN 1865 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
161,006,562 30½	153,743,037 81½	4,084,036 35	160,727,094 16½	278,668 23	1,853,046 58½	9,591,618 08	
20 "	20 "	"	20 "	"	"	20 "	
163,173 56	136,011 42	6,258 27	162,269 69	903 87	"	18,173 56	
21,794 27	21,794 27	"	21,794 27	"	"	1,794 27	
34,045 77	34,054 55	11 22	34,045 77	"	"	19,045 77	
651,655 80	607,019 95	44,635 87	651,655 80	"	"	126,655 80	
1,650,782 67	1,119,185 35	520,597 34	1,650,782 67	"	"	69,782 67	
19,167 71	19,167 71	"	19,167 71	"	5,852 20	"	
395,277 77	395,277 77	"	395,277 77	"	"	295,277 77	
81,336 15	44,709 73	29,626 42	74,336 15	7,000 "	"	1,336 15	
28,508 "	14,944 "	13,564 "	28,508 "	"	"	5,508 "	
9,000 "	9,000 "	"	9,000 "	"	"	"	
534 38	"	"	"	534 38	665 62	"	
71,411 47	71,411 46	"	71,411 46	"	"	51,411 46	
164,121,660 93½	158,233,613 08½	5,599,149 47	163,834,763 45½	286,906 48	1,859,544 49½	9,978,424 45	
51,678 03	51,282 "	396 05	51,678 03	"	48,321 97	"	
2,297,168 77	2,297,168 77	"	2,297,168 77	"	"	"	
1,593,676 79	1,593,676 79	"	1,593,676 79	"	"	"	
821,527 15	"	821,527 15	821,527 15	"	"	"	
5,000,000 "	5,000,000 "	"	5,000,000 "	"	"	"	
7,504,805 42	7,504,805 42	"	7,504,805 42	"	"	"	
247,645 52	247,645 52	"	247,645 52	"	"	"	
" 00	" 60	"	" 60	"	"	"	
17,316,502 26	16,404,579 10	821,923 16	17,316,502 26	"	48,321 07	"	
181,458,172 19½	174,730,193 08½	6,421,072 65	181,151,265 71½	286,906 48	1,887,866 46½	9,978,424 43	
					8,090,557 06½		

(1), (2) et (3) Voir les observations à la page 16.

OBSERVATIONS.

(¹) L'évaluation primitive était de 770,000 francs; elle a été augmentée de 800,000 francs, par la loi du 14 septembre 1864, *Moniteur* n° 260, qui alloue un crédit supplémentaire de pareille somme, à l'effet de poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation.

(²) Les crédits spéciaux ouverts par la loi du 2 juin 1861, s'élevaient à une somme totale de fr. 8,375,000 »

La partie du crédit alloué pour le chemin de fer d'Aerschot à Diest, devenue sans objet et dont l'annulation sera proposée, est de 1,996,527 13

Ces crédits se réduisent ainsi à fr. 6,378,472 87

La partie de l'emprunt affectée à ces dépenses étant de 7,200,000 »

Il reste disponible la somme portée en recette de fr. 821,527 13

(³) Les sommes payées par les puissances, en 1864, sont celles qui suivent :

Autriche, 1 ^{re} moitié de sa quote-part	274,680 »
France, 1 ^{re} annuité	308,544 »
Grande-Bretagne, 1 ^{re} moitié	4,391,160 »
Grèce, 1 ^{re} annuité.	2,016 »
Hambourg, solde de sa quote-part	534,546 67
Hanovre, —	828,018 75
Italie, 1 ^{re} annuité.	48,720 »
Oldenbourg, 1 ^{re} annuité	21,200 »
Pérou, la totalité.	4,320 »
Portugal —	23,280 »
Prusse, 2 ^{me} moitié	835,320 »
Russie, la totalité	428,400 »
Turquie, —	4,800 »
TOTAL. fr.	<u>7,504,805 42</u>

(17)

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1864,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1865,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1860 A 1863.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1864.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				
	BUDGET primitif.	AUGMENTION.	DIMINUTION.	SOMMES transférées des exercices 1860, 1861, 1862 et 1863.	RESTE.
TRANSFERTS DE					
Département des Travaux publics	"	"	"	1,745 76	"
TRANSFERTS DE					
Département des Travaux publics	"	"	"	92,670 77	"
— de la Justice	"	"	"	96,615 26	"
	"	"	"	119,286 05	"
TRANSFERTS DE					
Département des Travaux publics	"	"	"	85,482 99	"
— de la Justice	"	"	"	7,558 12	"
— des Affaires Étrangères	"	"	"	10,156 25	"
	"	"	"	101,197 56	"
TRANSFERTS DE					
Dette publique	"	"	"	99,151 80	"
Département de la Guerre	"	"	"	226,812 80	"
— de la Justice	"	"	"	160,845 40	"
— des Affaires Étrangères	"	"	"	10,150 48	"
— des Travaux publics	"	"	"	246,455 25	"
— de l'Intérieur	"	"	"	43,765 67	"
	"	"	"	787,161 49	"

au 1^{er} septembre 1865, comprenant les transferts des exercices 1860 à 1863.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	OBSERVATIONS.
EN 1864.	EN 1865.	TOTAL.		
L'EXERCICE 1860.				
"	1,745 76	1,745 76	"	Transfert approuvé par la Cour des Comptes, le 22 novembre 1864.
L'EXERCICE 1861.				
5,000 "	14,558 29	20,438 29	2,232 48	Transfert approuvé par la Cour des Comptes, le 22 novembre 1864.
27,933 75	66,316 46	94,250 21	2,365 05	— — le 11 novembre 1864.
55,853 75	80,854 75	114,688 50	4,597 53	
L'EXERCICE 1862.				
9,571 31	25,078 19	34,649 50	48,833 49	Transfert approuvé par la Cour des Comptes, le 22 novembre 1864.
"	"	"	7,558 12	— — le 11 novembre 1864.
"	"	"	10,156 25	— — le 4 novembre 1864.
9,571 31	25,078 19	34,649 50	66,547 86	
L'EXERCICE 1863.				
"	99,151 80	99,151 80	"	Transfert approuvé par la Cour des Comptes, le 8 novembre 1864.
85,457 "	141,340 80	226,777 80	35 "	— — les 11 novembre et 20 décembre 1864.
58,283 13	120,562 36	158,845 49	2,000 "	— — le 23 novembre 1864.
4,615 80	5,534 68	10,150 48	"	— — le 25 novembre 1864.
71,728 81	75,852 09	147,580 90	98,854 55	— — le 9 décembre 1864.
"	15,139 25	15,139 25	50,626 42	— — le 20 janvier 1865.
200,064 74	455,580 98	655,645 72	151,515 77	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1864,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
BUDGETS DE				
Dette publique	40,660,200 67	"	"	40,660,200 67
Dotations. — Liste civile	2,751,522 75	"	"	2,751,522 75
— Dotation de l'héritier présomptif du Roi	500,000 "	"	"	500,000 "
— Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	150,000 "	"	"	150,000 "
— Sénat	50,000 "	"	"	50,000 "
— Chambre des Représentants	602,287 25	25,845 71	"	626,133 96
— Cour des Comptes	184,570 "	"	"	184,570 "
Département de la Justice.	14,747,568 "	890,006 67	"	15,637,574 67
— des Affaires Étrangères	3,257,622 50	129,041 20	"	3,386,665 70
— de l'Intérieur	11,347,094 26	"	"	11,347,094 26
— des Travaux publics	27,900,645 "	1,886,044 45	(*) 1,000,000	28,786,689 45
— de la Guerre	34,052,100 "	3,339,971 40	"	38,292,071 40
— des Finances	13,823,000 "	636,152 50	"	14,460,052 50
Non-Valeurs et Remboursements	975,200 "	"	"	975,200 "
MONTANT DES BUDGETS.				fr. 157,788,252 34

(*) Portés comme fonds spécial ensuite.

RÉCAPITU

Dépenses arriérées de l'exercice 1860	1,745 76
— — 1861	119,286 03
— — 1862	101,197 36
— — 1863	787,161 40
Budgets de l'exercice 1864	157,788,252 34
TOTAUX GÉNÉRAUX.	
	fr. 158,797,642 98

au 1^{er} septembre 1865, comprenant les transferts des exercices 1860 à 1863.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	OBSERVATIONS.
EN 1864.	EN 1863.	TOTAL.		
L'EXERCICE 1864.				
34,107,145 71	6,223,423 01	40,530,569 52	529,651 55	Fixé par la loi du 30 janvier 1864, <i>Moniteur</i> du 4 février 1864, n° 53.
2,751,322 75	"	2,751,322 75	"	
500,000 "	"	500,000 "	"	
150,000 "	"	150,000 "	"	
40,000 "	10,000 "	50,000 "	"	
567,441 90	52,176 84	619,618 85	6,514 15	A. Voir les observations à la page 22.
178,172 22	4,997 78	183,170 "	1,200 "	
12,811,118 26	1,514,382 27	14,325,400 53	1,512,174 14	B. Idem.
2,094,135 27	315,323 41	3,309,458 68	57,205 02	C. Idem.
9,640,819 02	1,215,054 98	10,855,874 "	492,120 06	D. Fixé par la loi du 15 juillet 1864, <i>Moniteur</i> du 17, n° 199.
25,205,902 37	4,250,747 64	27,456,650 01	1,350,059 42	E. Voir les observations à la page 22.
56,156,990 29	1,175,970 75	57,332,961 04	961,110 36	F. Idem. — 23.
1,802,559 50	9,860,661 55	11,663,220 85	2,796,811 67	G. Idem. — 24.
48,791 04	372,512 88	421,304 82	555,895 18	Fixé par la loi du 4 janvier 1864, <i>Moniteur</i> du 6, n° 6.
124,954,399 12	24,973,151 69	149,927,550 81	7,860,701 53	

LATION.

"	1,745 76	1,745 76	"
55,853 75	80,854 75	114,688 50	4,507 53
9,571 31	25,078 19	54,649 50	66,547 86
200,064 74	455,580 98	655,645 72	151,515 77
124,954,399 12	24,973,151 69	149,927,550 81	7,860,701 53
125,107,868 92	25,536,411 37	150,754,280 29	8,065,362 69

OBSERVATIONS.

A. Le Budget des Dotations a été fixé par la loi du 30 janvier 1864, <i>Moniteur</i>	
du 5 février, n° 35, à	4,237,980 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 26 avril 1865, <i>Moniteur</i> du 29, n° 119, il a été	
ouvert à l'article unique du chap. III de ce Budget, pour l'exercice 1864,	
un crédit supplémentaire destiné à couvrir les dépenses de la Chambre	
des Représentants	23,845 71
	<hr/>
	fr. 4,261,825 71
<hr/>	
B. Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 16 juillet 1864,	
<i>Moniteur</i> du 21, n° 203, à	fr. 14,747,568 »
1° Par l'art. 2 de la loi du 21 avril 1864, <i>Moniteur</i> du 23, n° 114, ce Budget	
a été augmenté d'une somme de 50,000 francs, destinée à la liquidation et	
au paiement des dépenses concernant les exercices clos de 1862 et années	
antérieures. Cette augmentation formera un chap. XIII nouveau, art. 62,	
63 et 64, ci	50,000 »
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 14 septembre 1864, <i>Moniteur</i> du 16, n° 260, il	
a été ouvert à ce département un crédit supplémentaire, à titre d'avance,	
destiné à poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation . . .	800,000 »
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 7 avril 1865, <i>Moniteur</i> du 11, n° 101, le même	
Budget a été augmenté, à répartir sur divers chapitres et articles, d'une	
somme de	60,006 67
	<hr/>
	Fr. 15,637,574 67
<hr/>	
C. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du	
14 juillet 1864, <i>Moniteur</i> du 20, n° 202, à	fr. 3,237,622 50
Par arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1864, intervenu en exécution de l'art. 2 de	
la loi budgétaire du 9 mars 1863, <i>Moniteur</i> du 12, n° 71, la somme	
disponible à la clôture de l'exercice 1863, pour encouragement de la	
navigation à vapeur, entre les ports belges et étrangers, a été transférée	
au Budget de l'exercice 1864, ci.	129,041 20
	<hr/>
	Fr. 3,366,663 70
<hr/>	
D. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 15	
septembre 1864, <i>Moniteur</i> du 18, n° 262, à	fr. 27,900,645 »
1° En vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 juillet 1865, <i>Moniteur</i> du 22,	
n° 203, il pourra être imputé sur le Budget de ce Département, pour	
l'exercice 1864, des dépenses se rapportant aux exercices clos de 1863	
et antérieurs, jusqu'à concurrence de	fr. 176,102 56
2° Par l'art. 2, des crédits supplémentaires sont alloués jusqu'à	
concurrence de	709,942 07
	<hr/>
	886,044 43
	<hr/>
	Fr. 28,786,689 43
<hr/>	

F. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 3 février 1864, <i>Moniteur</i> du 3, n° 36, à	fr. 34,932,100 .
a. Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 9 août 1862, <i>Moniteur</i> du 12, n° 224, il est ouvert, au Département de la Guerre, un crédit de 338,910 francs, à couvrir au moyen de pareille somme provenant de la vente de fusils hors d'usage, et entrée dans les caisses de l'État. Ce crédit est à ajouter à l'art. 20 du Budget. En vertu de l'art. 2, il sera disponible pendant les exercices 1862, 1863, 1864 et 1865. La répartition entre ces divers exercices se fera par arrêtés royaux. Il a été imputé sur les exercices 1862 et 1863, une somme de 305,000 francs.	
Par arrêté royal du 13 mars 1864, n° 13,205, <i>Moniteur</i> du 23, n° 83, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever, pour l'exercice 1864, le restant disponible de	55,910 .
b. <i>Pour mémoire.</i> — Par la loi du 8 mai 1861, <i>Moniteur</i> des 10 et 11, n° 130 et 131, il a été ouvert, au Département de la Guerre, un crédit extraordinaire de 15,361,170 francs, pour l'exécution de travaux se rapportant : 1° à l'art. 20 du Budget (<i>Matériel de l'artillerie</i>), à concurrence de 14,461,170 francs; 2° à la mise hors d'état de défense de quelques enceintes fortifiées (art. 21 du même Budget : <i>Matériel du génie</i>), à concurrence de 1,100,000 francs. Aux termes de l'art. 2, ce crédit sera disponible pendant les exercices 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865. La répartition entre ces divers exercices sera faite par arrêtés royaux. Il sera couvert au moyen des ressources de l'État. Il a été imputé : 1° sur le Budget de l'exercice 1861, 885,000 francs, pour le matériel de l'artillerie, et fr. 257,146 44 c ^t pour le matériel du génie; 2° sur celui de l'exercice 1862, 3,113,000 francs, pour le matériel de l'artillerie, et fr. 2,251 40 c ^t pour le matériel du génie; 3° sur celui de 1863, 4,117,000 francs pour le matériel de l'artillerie, et 42,348 francs pour le matériel du génie. Ensemble 8,115,000 francs sur le crédit de 14,461,170 francs, et fr. 301,745 84 c ^t sur celui de 1,100,000 francs.	
Par arrêté royal du 1 ^{er} avril 1864, n° 15,219, <i>Moniteur</i> du 5, n° 96, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever, pour l'exercice 1864, sur le crédit de 14,461,170 francs, matériel de l'artillerie, une somme de . . .	1,000,000 .
Par arrêté royal du 13 juillet 1864, n° 13,306, <i>Moniteur</i> du 17, n° 199, même autorisation sur le même crédit, de	1,000,000 .
Partie du même crédit qui sera rattachée au présent exercice, en vertu de l'arrêté royal du 13 septembre 1864, n° 13,363, <i>Moniteur</i> du 21, n° 263.	700,000 .
Par arrêté royal du 20 décembre 1864, n° 13,354, <i>Moniteur</i> du 25, n° 360, autorisation de prélever sur le même crédit de 14,461,170 francs, matériel de l'artillerie, une somme de	300,000 .
Par arrêté royal du 28 décembre 1864, n° 13,463, <i>Moniteur</i> du 7 janvier 1865, n° 7, même autorisation sur le crédit de 1,100,000 francs, matériel du génie, pour	1,061 40
Par arrêté du 26 avril 1865, n° 13,572, <i>Moniteur</i> du 4 mai, n° 124, même autorisation sur le crédit de 14,461,170 francs, matériel de l'artillerie, pour	205,000 .
c. Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 21 avril 1864, <i>Moniteur</i> du 24, n° 115, il est ouvert au Département de la Guerre un crédit de 449,450 francs,	

A REPORTER. fr. 38,192,071 40

REPORT. . . . fr. 38,192,071 40

à couvrir au moyen de pareille somme provenant de la vente de fusils hors d'usage, et entrée dans les caisses de l'État. Cette somme est à ajouter à l'article 20 du Budget. Aux termes de l'article 2, ce crédit sera disponible pendant les années 1864, 1865, 1866 et 1867, et la répartition entre ces divers exercices se fera par arrêtés royaux.

Partie de ce crédit, rattachée au présent exercice en vertu de l'arrêté royal du 13 septembre 1864, n° 13,364, *Moniteur* du 21, n° 265 100,000 »

Fr. 38,292,071 40

G. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 30 janvier 1864, *Moniteur* du 4 février, n° 35, à fr. 13,825,900 »

1° Par l'article unique de la loi du 12 avril 1864, *Moniteur* du 15, n° 106, un crédit de 600,000 francs est ouvert au Département des Finances, pour pourvoir aux dépenses d'exécution de la révision des évaluations cadastrales; ce crédit formera l'art. 42 du Budget, ci. 600,000 »

2° Par l'art. 1^{er} de la loi du 16 juillet 1864, *Moniteur* du 20, n° 202, des crédits supplémentaires sont alloués et rattachés à divers articles du Budget de l'exercice 1864, jusqu'à concurrence de 36,132 50

Fr. 14,460,032 50

(25)

ANNEXE N° 5.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1865,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1865.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,886,200 »
Personnel	10,845,000 »
Patentes	4,125,000 »
Droit de débit des boissons alcooliques	1,520,000 »
— des tabacs	215,000 »
Relevances sur les mines	400,000 »
Douanes	15,065,000 »
Sel	5,400,000 »
Vins étrangers	2,080,000 »
Eau-de-vie étrangère	26,000 »
— indigène	6,500,000 »
Bières et vinaigres	8,580,000 »
Sucres	5,920,000 »
Garantie — Droits de marque des matières d'or et d'argent	250,000 »
Recettes di- { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	200,000 »
verses . . . { Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	25,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	14,000,000 »
Greffe	275,000 »
Hypothèques	2,600,000 »
Successions	0,240,000 »
Droits de mutation en ligne directe	1,600,000 »
Droits dus par les époux survivants	160,000 »
Timbres	5,750,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	150,000 »
— de condamnation en matières diverses	140,000 »
À REPORTER. fr.	107,757,200 »

recettes de l'exercice 1865, au 1^{er} septembre 1865.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués en 1865 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1865.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
18,886,200 "	10,970,478 06	7,906,811 94	.	"	
11,050,000 "	6,732,735 02	4,297,266 98	"	205,000 "	
4,270,000 "	2,585,054 82	1,886,945 18	"	145,000 "	
1,370,000 "	840,488 69	529,511 31	"	50,000 "	
225,000 "	142,721 18	82,278 82	"	10,000 "	
450,000 "	260,815 18	198,184 82	"	50,000 "	
15,432,000 "	8,974,890 15	4,477,109 87	"	587,000 "	
5,400,000 "	3,654,523 45	1,745,676 55	"	"	
1,980,000 "	1,513,729 79	666,270 21	100,000 "	"	
15,000 "	9,706 72	5,295 28	11,000 "	"	
8,000,000 "	5,240,905 45	2,759,094 55	"	1,500,000 "	
9,000,000 "	6,505,850 05	2,494,169 97	"	420,000 "	
3,920,000 "	2,210,078 65	1,709,021 35	"	"	
250,000 "	189,608 28	60,391 72	"	"	
60,000 "	58,885 89	21,114 11	140,000 "	"	
40,000 "	32,492 55	7,507 45	"	15,000 "	
15,500,000 "	10,658,656 02	4,841,563 98	"	1,500,000 "	
500,000 "	207,887 65	92,112 37	"	25,000 "	
2,900,000 "	1,989,996 12	910,003 88	"	500,000 "	
10,000,000 "	5,902,068 08	4,097,931 92	"	760,000 "	
1,900,000 "	1,155,719 50	744,280 70	"	500,000 "	
200,000 "	115,698 34	84,501 66	"	40,000 "	
3,850,000 "	2,310,459 41	1,530,560 59	"	100,000 "	
7,000 "	6,500 "	500 "	"	2,000 "	
200,000 "	155,527 19	64,472 81	"	50,000 "	
160,000 "	106,557 08	55,442 02	"	20,000 "	
113,394,200 "	72,328,671 06	41,065,618 94	251,000 "	5,888,000 "	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT.	107,757,200 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	2,700,000 »
Routes appartenant à l'État	1,550,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,560,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	225,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	55,000,000 »
Télégraphes électriques	700,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	900,000 »
Forêts.	1,050,000 »
Dépendances des chemins de fer	75,000 »
Établissements et services régis par l'État.	200,000 »
Produits divers et accidentels y compris ceux des examens universitaires	900,000 »
Revenus des domaines.	275,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	24,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	150,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	950,000 »
— des actes des commissariats maritimes	55,000 »
— des droits de chancellerie	4,000 »
— des droits de pilotage	700,000 »
— des droits de fanal	125,000 »
— de la fabrication de monnaies de nickel	} (1)
— — — de cuivre	
Chemin de fer rhénan. — Dividendes.	232,500 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	350,000 »
A REPORTER.	155,262,700 »

recettes de l'exercice 1865, au 1^{er} septembre 1865.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1865 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1865.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
113,594,290 "	72,528,671 06	41,065,618 94	251,000 "	5,888,000 "	
2,450,000 "	1,662,606 58	787,595 42	250,000 "	"	
1,650,000 "	1,125,205 44	524,796 56	"	100,000 "	
3,585,000 "	2,389,574 06	1,195,425 94	"	225,000 "	
445,000 "	248,085 60	196,914 40	"	220,000 "	
54,750,000 "	25,140,767 45	11,600,252 55	"	1,750,000 "	
800,000 "	550,602 45	265,597 57	"	100,000 "	
800,000 "	565,917 47	254,082 55	100,000 "	"	
900,000 "	470,784 48	429,215 52	150,000 "	"	
100,000 "	61,450 90	58,569 10	"	25,000 "	
250,000 "	152,461 88	97,558 12	"	50,000 "	
1,150,000 "	575,894 96	774,105 04	"	250,000 "	
310,000 "	206,055 78	105,966 22	"	55,000 "	
24,000 "	9,502 06	14,697 94	"	"	
150,000 "	45,905 97	84,094 05	"	"	
950,000 "	675,358 71 $\frac{1}{2}$	276,661 28 $\frac{1}{2}$	"	"	
55,000 "	55,899 98	19,100 02	"	"	
3,500 "	751 50	2,748 50	500 "	"	
600,000 "	449,751 86	240,268 14	10,000 "	"	
150,000 "	106,599 01	45,409 99	"	25,000 "	
"	"	"	"	"	
252,500 "	"	252,500 "	"	"	
350,000 "	"	350,000 "	"	"	
163,160,200 "	104,504,554 18 $\frac{1}{2}$	58,574,735 81 $\frac{1}{2}$	761,500 "	8,668,000 "	(¹) La loi du Budget des Voies et Moyens portait une évaluation de 2,400,000 francs, pour le produit de la fabrication de monnaies de nickel, et 100,000 francs, pour les monnaies de cuivre; on n'a pas cru devoir comprendre ces évaluations au présent tableau, attendu qu'il ne sera point fabriqué de ces monnaies dans le cours de l'exercice 1865.

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RAPPORT.	155,262,790 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	»
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	150,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	15,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	525,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières (1)	1,570,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	25,000 »
Recettes accidentelles	100,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	80,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	25,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
— sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	50,000 »
TOTAUX. fr.	157,812,790 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845	100,000 »
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles sont rattachées au présent exercice, savoir :	
Loi du 8 septembre 1859 (2)	2,407,452 60
Loi du 2 juin 1861 (3)	1,164,885 81
Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. 100, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, savoir :	
Capital effectif applicable aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865 (art. 1 ^{er}). (2)	60,000,000 »
Excédant du produit au profit du Trésor	»
Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865 (4)	5,851,992 66
RECETTE A L'EXERCICE 1865 :	
Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1864, sur l'exercice 1864, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de la loi sur la comptabilité de l'État	441,205 75
	69,065,512 91
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	227,778,502 91

recettes de l'exercice 1865, au 1^{er} septembre 1865.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1865 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} sept. 1865.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
165,160,300 "	104,504,554 18½	58,574,755 81½	761,500 "	8,068,000 "	
"	"	"	"	"	
170,000 "	100,750 55	69,250 67	"	20,000 "	
20,000 "	"	20,000 "	"	"	
5,000 "	4,540 24	450 76	10,000 "	"	
640,000 "	429,480 42	210,510 58	"	115,000 "	
1,570,000 "	947,516 46	1,522,483 54	"	"	(1) Voir l'explication page 32.
25,000 "	17,801 46	7,106 54	"	"	
250,000 "	227,156 51½	22,843 68½	"	150,000 "	
80,000 "	50,874 51	49,125 49	"	"	
22,000 "	6,924 "	15,076 "	5,000 "	"	
9,000 "	"	9,000 "	"	"	
600 "	"	600 "	400 "	"	
68,514 50	68,514 50	"	"	58,514 50	
166,020,404 50	105,728,200 51	60,501,204 08	774,000 "	8,991,514 50	
100,000 "	54,351 50	45,648 01	"	"	
2,407,432 60	2,407,432 60	"	"	"	(2) Idem idem.
1,164,885 81	1,164,885 81	"	"	"	
60,000,000 "	52,224,420 05	27,775,579 97	"	"	(3) Idem page 33.
87 55	87 55	"	"	87 55	
5,851,992 66	5,840,896 02	2,096 64	"	"	(4) Idem idem.
441,205 75	441,205 75	"	"	"	
60,965,600 44	42,142,275 22	27,823,325 22	"	87 55	
255,005,004 85	147,870,475 55	88,124,520 50	774,000 "	8,991,001 02	
8,210,701 02					

OBSERVATIONS.

(¹) L'évaluation primitive était de 700,000 francs; elle a été augmentée de 300,000 francs par la loi du 7 juillet 1863, *Moniteur* n° 192, et de 500,000 francs par celle du 28 août 1863, *Moniteur* n° 243, qui allouent des crédits applicables au service des travaux dans les prisons.

(²) L'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, pour une somme de 37,800,000 francs, à couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales qui font l'objet de l'article 1^{er} de cette loi, et pour une somme de 7,200,000 francs aux dépenses de même nature, autorisées par la loi du 2 juin 1861.

Sur la somme de fr. 37,800,000 »

Il a été dépensé et rattaché :

A l'exercice 1859	fr.	470,686	35
— 1860		13,462,725	69
— 1861		14,902,147	84
— 1862		2,016,630	34
— 1863		2,245,188	34
— 1864		2,297,164	23

Et une somme de fr. 4 54

a été portée en recette à l'exercice 1864, comme afférente à l'excédant demeuré sans emploi sur le crédit alloué par le § 48 de l'article 1^{er} de la loi du 8 septembre 1859.

ENSEMBLE. 35,392,567 31

Il restait disponible, au 1^{er} janvier 1863, la somme de fr. 2,407,432 69

qui est provisoirement rattachée à ce dernier exercice.

Sur la somme de fr. 7,200,000 »

Il a été dépensé et rattaché :

A l'exercice 1861	fr.	220,515	70
— 1862		4,224,822	36
— 1863		2,374,574	24
— 1864		4,595,676	79

Il a été porté en recette au même exercice 1864, l'excédant du produit de l'emprunt sur les crédits alloués par la loi du 2 juin 1861, diminués d'une partie de crédit demeurée sans emploi, savoir :

Les crédits alloués par cette loi s'élevaient à fr. 8,375,000 »

Mais il demeurera sans emploi sur le crédit de 2,000,000 de francs, alloué pour la construction d'un chemin de fer d'Aerschot à Diest, une somme de 1,996,527 15

De sorte que ces crédits se réduisent à . . fr. 6,378,472 87

La portion de l'emprunt affectée à ces crédits étant de 7,200,000 »

L'excédant du produit de l'emprunt à porter en recette est de. 821,527 13

ENSEMBLE. 6,035,416 19

Par conséquent, il restait disponible, au 1^{er} janvier 1863, la somme de . fr. 4,164,883 84

qui est provisoirement rattachée à ce dernier exercice.

(3) L'emprunt contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, a été adjugé sur soumissions à des taux qui, pour la plupart, ont dépassé le pair. Le mode qui a été adopté en cette circonstance a procuré un bénéfice assez important au Trésor, puisque l'on a obtenu une somme effective de fr. 60,000,087 33 c, pour un capital nominal de 59,325,000 francs.

(4) Les sommes payées par les puissances, en 1865, sont celles qui suivent :

Amérique, 1 ^{re} annuité	fr.	542,650	19
Autriche, 2 ^e moitié		274,680	»
Espagne, la totalité de sa quote-part		417,265	17
France, 2 ^e annuité		540,003	21
Grande-Bretagne, 2 ^e moitié		4,595,524	96
Italie, 2 ^e annuité		58,972	49
Oldenbourg, idem		20,800	»
		<hr/>	
	Fr.	5,849,896	02
Grèce, 2 ^e annuité à recevoir en décembre 1865		2,096	64
		<hr/>	
TOTAL	fr.	5,851,992	66
		<hr/>	

(34)

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1865,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1865.



ÉTAT de la situation du Budget général des

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
Dette publique	40,911,746 94	"	"	40,911,746 94
Dotations. — Liste civile	2,751,522 75	"	"	2,751,522 75
— Dotation de l'héritier présomptif du Roi	500,000 "	"	"	500,000 "
— Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	150,000 "	"	"	150,000 "
— Sénat	60,000 "	"	"	60,000 "
— Chambre des Représentants	615,497 25	"	"	615,497 25
— Cour des Comptes	184,570 "	"	"	184,570 "
Département de la Justice	14,858,168 "	846,000 "	"	15,684,168 "
— des Affaires Étrangères	3,170,792 50	"	"	3,170,792 50
— de l'Intérieur	11,596,715 90	370,101 25	"	11,966,817 15
— des Travaux publics	29,670,456 82	"	"	29,670,456 82
— des Finances	13,915,120 "	101,331 42	"	14,016,451 42
— de la Guerre	34,904,950 "	679,153 72	"	35,584,103 72
Non-Valcurs et Remboursements	975,200 "	"	"	975,200 "
	154,244,340 10	1,906,786 39	"	156,241,126 55
Évaluation des crédits à demander pendant la session de 1865-1866				3,500,000 "
				159,741,126 55

dépenses de l'exercice 1865, au 1^{er} septembre 1865.

SOMMES Inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, au 1 ^{er} septembre 1865.	OBSERVATIONS.
10,300,035 00	24,515,690 93	Fixé par la loi du 26 décembre 1864, <i>Moniteur</i> du 28, n° 363.
1,834,215 12	017,107 63	Par la loi du 30 décembre 1864, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1865, n° 1, le Budget des Dotations a été fixé à 4,261,190 francs.
333,333 28	166,666 72	
100,000 "	50,000 "	
25,000 "	35,000 "	
439,908 00	175,498 35	
119,527 26	05,042 74	
6,885,120 40	8,799,047 51	A. Voir d'autre part.
2,230,716 14	040,076 36	Fixé par la loi du 28 décembre 1864, <i>Moniteur</i> du 26, n° 364.
7,069,218 70	4,897,598 45	B. Voir d'autre part.
16,710,830 02	12,959,617 20	Fixé par la loi du 30 décembre 1864, <i>Moniteur</i> des 2 et 3 janvier 1865, n° 2 et 3.
2,590,354 12	11,426,397 30	C. Voir d'autre part.
21,807,545 42	13,670,558 30	D. Idem.
16,107 86	959,092 14	Fixé par la loi du 29 novembre 1864, <i>Moniteur</i> du 9 décembre, n° 337.
76,057,732 90	79,583,393 05	
"	"	
"	"	

OBSERVATIONS.

<i>A.</i> Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 28 décembre 1864, <i>Moniteur</i> du 31, n° 366, à fr.	14,858,168	»
1° Par l'art. 2 de la loi du 7 avril 1865, <i>Moniteur</i> du 11, n° 101, ce Budget est augmenté, pour le payement des dépenses arriérées des exercices clos 1863 et antérieurs, d'une somme de 46,000 francs (ce crédit fera l'objet d'un chapitre XIII nouveau), ci	46,000	»
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 7 juillet 1865, <i>Moniteur</i> du 11, n° 192, il est ouvert au même Département un crédit supplémentaire, à titre d'avance, à ajouter à l'art. 56 du Budget. Par l'art. 2, ce crédit est destiné à l'achat de matières premières pour le service des prisons, ci	300,000	»
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 28 août 1865, <i>Moniteur</i> du 31, n° 243, un nouveau crédit supplémentaire est ouvert, à titre d'avance, à l'effet de poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation. Ce crédit à ajouter à l'art. 56 du Budget, ci	500,000	»
	<u>Fr. 15,684,168</u>	»
 <i>B.</i> Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 3 janvier 1865, <i>Moniteur</i> du 4, n° 4, à fr.	11,596,715	90
1° Par l'article unique de la loi du 7 avril 1865, <i>Moniteur</i> du 12, n° 402, il est ouvert à ce Département, pour l'acquisition du terrain rue de la Tulipe, à Ixelles, sur lequel a été élevé le magasin pour la conservation du matériel des fêtes, un crédit qui formera l'art. 136 du Budget et montant à	15,400	»
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 juin 1865, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juillet, n° 182, ce Budget est augmenté de 310,260 francs, à répartir sur divers articles.	310,260	»
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 5 juillet 1865, <i>Moniteur</i> du 14, n° 195, le même Budget est augmenté sur divers articles d'une somme de	44,441	25
<i>N. B.</i> Par suite d'une mauvaise rédaction, cette augmentation figure dans la loi comme crédit de fr. 53,441 25 c ^{ts} , alors qu'aux termes de la même loi, la somme de 9,000 francs, comprise à tort dans celle de fr. 53,441 25 c ^{ts} , constitue un simple transfert de l'art. 73 à l'art. 59. Cette réduction a été consentie par la Cour des Comptes et le Département de l'Intérieur.		
	<u>Fr. 11,966,817</u>	15
 <i>C.</i> Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 26 décembre 1864, <i>Moniteur</i> du 28, n° 365, à fr.	13,915,120	»
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1864, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1865, n° 1, il a été ouvert à ce Département un crédit extraordinaire sous un chap. VIII nouveau, pour l'acquisition et l'appropriation d'un hôtel destiné au logement et aux bureaux du directeur de l'enregistrement à Mons, ci	49,000	»
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 7 avril 1865, <i>Moniteur</i> du 13, n° 103, des crédits supplémentaires sont alloués au même Département et reportés sur les articles 43 à 46	20,531	42
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 14 août 1865, <i>Moniteur</i> du 21, n° 253, des crédits supplémentaires sont alloués sur les art. 5 et 10 du Budget jusqu'à concurrence de	32,000	»
	<u>Fr. 14,016,651</u>	42

D. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé par la loi du 23 mars 1865, <i>Moniteur</i> du 28, n° 87, à	fr. 34,904,950	»
a. Par la loi du 8 mai 1864, <i>Moniteur</i> des 10 et 11, n°s 130 et 131, il a été ouvert au Département de la Guerre un crédit extraordinaire de 13,561,170 francs, pour l'exécution de travaux se rapportant :		
1° A l'art. 20 du Budget (<i>Matériel de l'artillerie</i>), à concurrence de 14,461,170 francs ;		
2° A la mise hors d'état de défense de quelques enceintes fortifiées (art 21 du même Budget : <i>Matériel du génie</i>), à concurrence de 1,100,000 francs.		
Aux termes de l'art. 2, ce crédit sera disponible pendant les exercices 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865. La répartition entre ces divers exercices sera faite par arrêtés royaux. Il sera couvert au moyen des ressources de l'État. Il a été imputé : 1° sur le Budget de l'exercice 1861, 885,000 francs pour le matériel de l'artillerie, et fr. 237,146 44 c ^s pour le matériel du génie; 2° sur celui de l'exercice 1862, 3,113,000 francs pour le matériel de l'artillerie, et fr. 2,251 40 c ^s pour le matériel du génie; 3° sur celui de 1863, 4,117,000 francs pour le matériel de l'artillerie, et 42,348 francs pour le matériel du génie; 4° sur celui de 1864, 3,203,000 francs pour le matériel de l'artillerie, et fr. 1,061 40 c ^s pour le matériel du génie. Ensemble 11,318,000 francs sur le crédit de 14,461,170 francs, et fr. 302,807 24 c ^s sur celui de 1,100,000 francs.		
Par arrêté royal du 3 juillet 1865, n° 13,636, <i>Moniteur</i> du 12, n° 132, le Ministre de la Guerre est autorisé à prélever, pour l'exercice 1865, sur le crédit de 14,461,170 francs, <i>Matériel de l'artillerie</i> , une somme de . . .	500,000	»
Par arrêté royal du 3 juillet 1865, n° 13,636, <i>Moniteur</i> du 14, n° 193, même autorisation sur le crédit de 1,100,000 francs, <i>Matériel du génie</i> , pour	3,717	»
b. Par l'article 1 ^{er} de la loi du 21 avril 1864, <i>Moniteur</i> du 24, n° 115, il est ouvert au Département de la Guerre un crédit de 449,430 francs, à couvrir au moyen de pareille somme provenant de la vente de fusils hors d'usage, et entrée dans les caisses de l'État. Cette somme à ajouter à l'art. 20 du Budget. Par l'art. 2, ce crédit sera disponible pendant les années 1864, 1865, 1866 et 1867, et la répartition entre ces divers exercices se fera par arrêtés royaux.		
Sur l'exercice 1864, il a été imputé une somme de 100,000 francs en augmentation de l'art. 20 du Budget de cet exercice.		
Par arrêté royal du 22 mai 1865, n° 15,593, le Ministre de la Guerre est autorisé à prélever, en augmentation de l'art. 20 du Budget de l'exercice 1865, une somme de	110,000	»
c. Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 16 août 1865, <i>Moniteur</i> du 19, n° 231, il est ouvert au même Département, pour paiement de créances arriérées appartenant à des exercices clos, un crédit à porter à l'art. 35, de		
	65,436 72	
	<u>Fr. 35,584,103 72</u>	

(40)

(41)

ANNEXE N° 8.

ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

(SERVICES SPÉCIAUX.)

Situation au 1^{er} septembre 1865.

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.
Département des Travaux publics.					
<i>Canal de Schaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Dumme.</i>					
Loi du 4 juin 1850	130,000 »	121,442 25	»	»	8,557 75
Loi du 20 décembre 1851 :					
5° Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Es- caut	1,500,000 »	607,097 18	203,153 55	247,045 52	441,205 75
4° — de l'écoulement des eaux de la Sambre	650,000 »	650,000 »	»	»	»
5° Chemin de fer et extension du matériel d'explo- itation 1,500,000 »					
Excédant de crédit sans emploi à annuler 60 »					
	1,409,000 40	1,406,834 72	3,164 68	»	»
6° Subsidés aux provinces, pour l'amélioration de la Seine, de l'Yser et des Néthes. . . 600,000 »					
Réduction opérée en exécution de l'ar- ticle 6 de la loi du 8 mars 1858, Mo- niteur n° 70 500,000 »					
	500,000 »	291,352 41	8,647 59	»	»
Loi du 12 mars 1856 :					
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Chaileroi, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	214,000 »	207,162 04	»	376 06	6,461 90
<i>Établissement de hâtes de clôture au chemin de fer concedé de Dendre et Waes.</i>					
Loi du 31 décembre 1856	100,000 »	91,778 21	8,221 70	»	»
A REPORTER.	4,505,000 40	3,466,566 81	223,187 61	248,021 68	450,225 40

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.
REPORT.	4,393,999 40	3,466,566 81	225,187 61	248,021 58	456,225 40
Département des Travaux publics. (Suite.) —					
<i>Payements de créances relatives à la construction du chemin de fer de l'État.</i>					
Loi 10 décembre 1857.	253,000 »	240,093 52	151 27	•	14,755 21
Loi du 5 mars 1858 :					
2° Amélioration de la Dendre	65,148 39	61,111 07	»	2,056 42	»
Loi du 5 mars 1858 :					
2° Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende	700,000 »	700,000 »	»	»	»
<i>Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plas-scheutlaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France.</i>					
Loi du 8 mars 1858	500,000 »	500,000 »	»	•	»
Loi du 1 ^{er} juillet 1858 :					
2° Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine; et élargissement de la tête d'écluse de Bucholt	50,000 »	58,516 44	•	»	11,483 56
<i>Extension des lignes télégraphiques.</i>					
Loi du 27 mai 1859	226,000 »	226,000 »	»	»	•
Département de l'Intérieur. —					
<i>Construction et ameublement de maisons d'école.</i>					
Loi du 31 mai 1859	1,000,000 »	959,413 37	60,586 63	»	•
Département de la Justice. —					
<i>Continuation des travaux de l'église de Laeken.</i>					
Loi du 3 juin 1859.	400,000 »	197,807 51	»	•	202,192 49
A REPORTER.	7,588,147 70	6,569,509 62	285,925 51	250,058 •	681,654 66

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.
REPORT.	7,588,147 79	6,369,500 62	285,923 51	250,058 »	684,654 66
Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5 :					
Département de la Guerre.					
—					
§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er} de la loi) fr. 20,000,000	} 48,925,000 »	} 53,839,476 78	} 8,393,180 81	} 6,492,342 41	} .
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 18,925,000					
Part contributive de la ville d'Anvers, aux termes de l'article 2 de la loi 10,000,000					
Département des Travaux publics.					
—					
§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er}) 900,000	} 1,425,000 »	} 1,425,000 »	} »	} »	} »
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 525,000					
§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er}) 1,540,000	} 2,105,000 »	} 40,008 46	} 416,324 05	} 135,404 28	} 1,512,362 51
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 765,000					
§ 4. Élargissement de la deuxième section du canal de la Campine :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,400,000	} 2,500,000 »	} 2,500,000 »	} »	} »	} »
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 900,000					
§ 5. Amélioration du port d'Ostende :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er}) 650,000	} 1,245,000 »	} 855,257 26	} 142,369 55	} 1,399 61	} 265,975 58
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 595,000					
§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. (Art. 1 ^{er}).	500,000 »	275,000 60	240 »	»	24,759 40
§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,000,000	} 1,600,000 »	} 858,124 78	} 366,893 50	} 96,905 86	} 298,075 86
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 600,000					
A REPORTER.	65,488,147 79	45,925,277 50	9,802,054 32	6,076,110 16	2,785,825 81

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS	MONTANT DES DEPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures	1863	1864.	1865.
Report.	65,488,147 70	45,925,277 50	9,802,954 52	6,076,110 16	2,785,825 81
Département des Travaux publics.					
(Suite.)					
—					
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort par Furnes à la frontière de France					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er})	900,000				
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4)	550,000	111,647 01	73,472 81	120,115 24	1,144,764 94
§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre.					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	1,500,000				
Idem sur les ressources ordinaires (Art. 4)	1,000,000	2,500,000 "	5,010 73	596,151 75	1,055,981 52
§ 10 Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage.					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	550,000				
Idem sur les ressources ordinaires (Art. 4)	350,000	900,000 "	994 50	"	899,005 50
§ 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroy et le canal de Liège à Mestricht. (Art. 1 ^{er})	210,000	"	150,000 "	60,000 "	"
§ 12 Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er})	500,000				
Idem sur les ressources ordinaires (Art. 4)	500,000	1,000,000 "	784,962 42	150,275 27	19,906 84
§ 13. Parachèvement du					
chemin de fer de l'État	1,000,000				
Voie.	450,000				
Doubles voies.	5,400,000				
Stations et dép.	5,400,000	12,215,000 "	9,607,559 45	1,071,902 80	610,686 96
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	4,850,000				
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4)	7,565,000				
§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	700,000				
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4)	550,000	1,250,000 "	609,234 "	316,033 70	262,518 35
A REPORTER.	85,013,147 70	57,042,685 50	12,861,668 65	9,105,110 07	6,005,674 48

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.
REPORT.	85,015,147 79	57,042,085 59	12,861,068 65	9,105,110 07	6,005,074 48
Département de la Justice.					
—					
§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de justice à Bruxelles :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,200,000	2,000,000 "	7,474 58	466,467 10	1,015,102 "	510,956 "
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 800,000					
Département de l'Intérieur.					
—					
§ 16. Agrandissement du Palais royal à Bruxelles :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 675,000	1,775,000 "	102,156 15	402,782 62	345,007 35	854,175 00
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 1,100,000					
§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège. (Art. 1 ^{er}).	500,000 "	210,029 57	43,090 40	4,375 14	33,505 09
§ 18. Travaux d'appropriation du Palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le musée moderne, les solennités publiques (Art. 1 ^{er}). 525,000	524,995 46	523,262 57	1,755 00	"	"
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 4 54					
§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art. 1 ^{er}).	500,000 "	44,588 25	40,284 40	147 90	415,179 45
Département des Travaux publics.					
—					
<i>Acquisition et appropriation d'immeubles, destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège.</i>					
Loi du 6 juillet 1860	152,000 "	148,904 24	3,095 76	"	"
Loi du 6 juillet 1860 :					
1 ^o Prolongement du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	550,000 "	510,191 20	50,808 80	"	"
2 ^o Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	10,000 "	8,376 18	103 58	"	1,520 44
A REPORTER.	90,425,145 25	58,505,447 03	13,850,054 20	10,470,651 44	7,799,009 68

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures	1863.	1864.	1865.
REPORT.	90,425,145 25	58,305,447 95	13,850,054 20	10,470,651 44	7,799,009 68
Département des Travaux publics.					
(Suite)					
—					
<i>Établissement d'un pont définitif sur la Sambre à Oignies</i>					
Loi du 6 juillet 1860	105,000 *				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	8,508 75				
	96,691 25	96,691 25	„	„	„
<i>Extension du matériel des chemins de fer de l'État</i>					
Loi du 18 juillet 1860	1,000,000 *	1,000,000 „	„	„	„
Département de la Justice.					
—					
<i>Continuation de la construction de l'église monumentale de Laeken</i>					
Loi du 9 janvier 1861	50,000 „	„	„	„	50,000 *
Département de l'Intérieur					
—					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes	250,000 „	156,703 80	55,829 11	1,820 „	57,647 09
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture	25,000 „	„	„	6,000 „	19,000 „
§ 3. Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle.	25,000 „	19,867 05	5,152 97	„	„
§ 4. Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Müller	40,000 „	„	33,082 21	6,917 79	„
§ 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	50,000 „	50,484 54	2,452 95	5,842 95	11,250 78
§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	250,000 „	„	2,500 „	„	247,500 *
A REPORTER	92,211,854 50	59,609,194 35	15,947,011 44	10,491,232 10	8,164,306 55

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.
Rapport.	92,211,834 50	59,009,194 35	13,947,011 44	10,491,252 16	8,164,396 55
Département des Travaux publics.					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 1. Construction d'une section de che- min de fer d'Aerschot à Diest. . . 2,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 1,090,527 13					
3,472 87	3,472 87	3,365 50	107 37	.	.
§ 2. Établissement d'un port de refuge et construc- tion d'écluses à Blankenberghe.	1,500,000 "	2,261 04	373,093 17	314,617 60	810,027 20
§ 3. Travaux d'amélioration du port de Nieuport . .	200,000 "	85,649 75	58,065 24	17,205 43	58,481 50
§ 4. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier . . .	1,600,000 "	309,299 89	1,140,303 40	150,396 02	.
§ 5. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maestricht	1,400,000 "	598,590 81	801,409 10	.	.
§ 6. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.	1,000,000 "	1,532 21	995 75	907,864 96	80,607 08
§ 7. Exécution, par la ville de Liège, des travaux incombant au Gouvernement, à charge, par la ville, d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établisse- ment d'un quai avec port et abordage, dans la traverse de cette ville	225,000 "	"	.	.	225,000 "
Département de l'Intérieur.					
§ 8. Acquisition de terrains et dépenses de construc- tion d'un établissement pour le tir national, subsides pour l'établissement d'autres tirs. . .	500,000 "	294,637 90	100 "	3,594 10	1,667 85
§ 9. Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique	150,000 "	150,000 "	.	.	.
Département des Travaux publics.					
Loi du 12 juin 1861 :					
Dépenses arriérées relatives à l'établissement du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht	1,510 32	1,510 32	.	.	.
A REPORTER.	98,591,817 00	61,056,042 75	16,321,585 65	11,884,908 95	9,320,180 30

Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées au Budget des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.
REPORT.	98,591,817 60	61,056,042 73	10,521,685 05	11,884,908 95	9,529,180 30
Département des Travaux publics.					
(Suite.)					
—					
Loi du 10 mai 1862 :					
Extension et amélioration du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État, et remplacement des ponts provisoires établis sur la Sambre	5,800,000 "	1,887,615 90	2,765,881 52	1,030,745 02	207,761 76
Loi du 6 août 1862 :					
Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Lonzou jusqu'au pont d'Amersœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai	230,000 "	70,530 05	114,497 41	11,389 84	27,775 10
Loi du 6 août 1862 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques.	325,000 "	29,146 92	205,266 53	90,098 56	487 99
Département de l'Intérieur.					
—					
Loi du 8 août 1862 :					
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique.	160,040 "	"	60,156 95	95,006 85	4,876 20
Département de la Guerre.					
—					
Loi du 9 août 1862 :					
Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes	180,766 15	180,766 15	"	"	"
Département de l'Intérieur.					
—					
Loi du 14 août 1862 :					
Complément de l'établissement du tir national et frais d'expériences du tir pour le choix d'un type d'arme de guerre	99,779 51				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	61 22				
	99,718 29	57,198 13	42,520 16	"	"
A REPORTER.	105,486,542 13	63,287,107 48	10,508,008 02	13,121,147 22	9,570,079 41

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.
REPORT.	105,486,342 13	63,287,107 48	10,508,008 02	13,121,147 22	9,570,079 41
Département des Travaux publics.					
Loi du 27 août 1862 :					
Créance relative à la construction du canal de Hasselt au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	13,013 78	13,013 78	"	"	"
Créances arriérées se rapportant à la construction du chemin de fer de l'État, et qui ont été reconnues fondées par jugement 70,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler 665 35					
	69,354 05	69,354 65	"	"	"
Loi du 14 août 1862 (Art. 1 ^{er}) :					
1 ^o Construction d'un chemin de fer direct de Bru- xelles à Louvain, par Cortenberg.	3,000,000 "	367 50	1,156,722 31	1,143,257 31	697,652 88
2 ^o Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst, y compris la transformation du barrage de Deynze en écluse à sas.	400,000 "	164,418 30	255,570 90	10 80	"
3 ^o Élargissement de la 2 ^e section et achèvement de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	310,000 "	78,598 34	313,212 51	114,424 35	3,764 80
4 ^o Amélioration du port de Nieupoort	500,000 "	"	"	"	500,000 "
5 ^o Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	1,400,000 "	"	"	1,537,100 "	42,900 "
6 ^o Complément des travaux destinés à relier les char- bonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht. . .	600,000 "	"	313,208 47	254,322 01	32,469 52
7 ^o Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 "	"	1,591 55	10,208 02	988,400 43
8 ^o Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce dans la dernière de ces deux villes . .	500,000 "	"	372,315 82	95,791 10	31,893 08
9 ^o Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers.	1,000,000 "	1,250 "	99,273 63	370,007 89	520,468 48
10 ^o Achèvement des stations et de leurs dépendances et prolongement du quai du Rhin, à Anvers. . .	5,000,000 "	"	430,463 40	1,755,263 03	814,271 51
A REPORTER.	117,278,690 56	63,614,090 05	22,430,166 67	18,223,533 73	13,010,900 11

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.
REPORT.	117,278,690 56	65,614,090 05	22,450,166 67	18,225,555 73	15,010,900 11
Département des Travaux publics. (Suite.)					
Loi du 14 août 1862 (Art. 2.) :					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, for- mant jonction de la Lys à l'Yperlée.	2,800,000 "	"	"	"	2,800,000 "
Loi du 26 décembre 1862 :					
Exécution de travaux publics d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière.	500,000 "	"	588,447 "	80,017 "	51,536 "
Département de l'Intérieur.					
Loi du 14 mars 1865 :					
Construction et ameublement de maisons d'école. . .	1,000,000 "	"	966,010 19	35,980 81	"
Département des Travaux publics.					
Loi du 1 ^{er} juin 1865 :					
1 ^o Continuation des travaux d'amélioration du ré- gime de la Dendre	2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "
2 ^o Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier.	1,400,000 "	"	2,000 "	137,688 78	1,260,511 22
3 ^o Exécution de travaux de défense des ouvrages du port d'Ostende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer	550,000 "	"	55,405 44	580,827 77	115,768 79
4 ^o Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat . .	120,000 "	"	51,050 "	81,557 79	7,392 21
Département des Finances.					
Loi du 15 juin 1865 :					
Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs	38,400,000 "				
Partie à rattacher à l'exercice 1866	8,562,116 99				
	30,037,885 01	30,037,885 01	12,092,367 72	9,258,150 55	8,706,864 76
A REPORTER.	155,080,575 57	65,614,000 05	55,965,045 02	28,175,765 41	27,030,775 09

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures	1863.	1864.	1865.
REPORT	155,686,575 57	63,614,090 05	35,965,945 02	28,175,765 41	27,930,773 00
Département des Affaires Étrangères.					
—					
Loi du 21 avril 1864					
Achat, location et réparation de bateaux à vapeur pour le service entre Ostende et Douvres	718,437 50	"	"	667,608 19	30,831 31
Département des Travaux publics.					
—					
Loi du 21 avril 1864 :					
ART. 3. Chemin de fer. Renouvellement extraordi- naire du matériel de transport	1,075,000 "	"	"	624,576 47	450,425 53
ART. 4. Travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat	17,000 "	"	"	11,105 75	5,896 25
Loi du 21 avril 1864 :					
Extension des lignes et appareils télégraphiques . . .	100,000 "	"	"	72,872 80	27,127 11
Département de l'Intérieur.					
—					
Loi du 15 juillet 1864 :					
Frais de construction et d'ameublement de maisons d'école	1,000,000 "	"	"	611,057 19	388,042 81
Département de la Guerre.					
—					
Loi du 12 septembre 1864 :					
Achèvement des travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et des travaux de défense	5,575,000 "	"	"	1,251,708 94	4,325,291 06
Département des Travaux publics.					
—					
Loi du 14 septembre 1864 .					
§ 1 ^{er} . Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "
A REPORTER. fr.	166,172,011 07	63,614,090 05	35,965,945 02	31,415,680 84	35,176,205 16

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.
REPORT	166,172,011 07	65,614,000 05	35,965,945 02	51,415,680 84	55,176,295 16
Ministère des Travaux publics. (Suite.)					
Loi du 14 septembre 1864 :					
§ 2. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht	195,000 "	"	"	140,000 "	55,000 "
§ 3. Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal	350,000 "	"	"	"	350,000 "
§ 4. Construction d'une nouvelle écluse à sas sur la Lys, à Harlebeke.	250,000 "	"	"	"	250,000 "
§ 5. Exécution des travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleede	40,000 "	"	"	"	40,000 "
§ 6. Travaux de construction des Ministères de la Justice et des Travaux publics	160,000 "	"	"	"	160,000 "
Loi du 14 septembre 1864 :					
Extension du matériel de traction, de transport nécessaire à l'exploitation des chemins de fer de l'État, continuation des travaux en cours d'exécution, et constructions nouvelles urgentes	6,000,000 "	"	"	647,877 19	5,352,122 81
Loi du 14 septembre 1864 :					
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1863, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse.	1,200,000 "	"	"	105,892 66	1,096,107 34
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes	210,000 "	"	"	200,000 "	10,000 "
Loi du 30 décembre 1864 :					
1° Extension du matériel des transports des chemins de fer de l'État	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
2° Renouvellement extraordinaire du matériel des chemins de fer de l'État.	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
Loi du 22 mars 1865 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques.	500,000 "	"	"	"	500,000 "
Ministère des Finances.					
Loi du 16 mars 1865 :					
Avance des sommes nécessaires pour couvrir les frais de premier établissement de la caisse d'épargne.	50,000 "	"	"	"	50,000 "
À REPORTER.	176,027,011 07	65,614,090 05	35,965,945 02	52,507,450 69	44,830,525 51

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.
REPORT.	170,027,011 07	63,614,090 03	33,965,945 02	32,507,450 09	44,839,525 31
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 7 avril 1865 :					
Construction et ameublement de maisons d'école. . .	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 8 juillet 1865 :					
ART. 1 ^{er} . — § 1. Amélioration du régime de la Dendre.	2,500,000 "	"	"	"	2,500,000 "
§ 2. Amélioration de la Lys	250,000 "	"	"	"	250,000 "
§ 3. Canal de Turnhout à Anvers, par S-Job in 't Goor	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 4. Canalisation de la Mandel	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863, conclu avec les Pays-Bas.	600,000 "	"	"	"	600,000 "
§ 6. Travaux de défense des ouvrages du port d'Ostende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 7. Achèvement du port de refuge de Blankenberghe.	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 8. exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean	450,000 "	"	"	"	450,000 "
§ 9. Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne	3,000,000 "	"	"	"	3,000,000 "
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville	2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "
§ 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vesdre	3,250,000 "	"	"	"	3,250,000 "
§ 12. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende.	550,000 "	"	"	"	550,000 "
§ 13. Amélioration du port de Nieuport	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. — Construction de routes dans le Luxembourg	2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "
§ 15. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	400,000 "	"	"	"	400,000 "
§ 16. Chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain.	2,800,000 "	"	"	"	2,800,000 "
§ 17. Parachèvement du réseau actuel.	8,000,000 "	"	"	"	8,000,000 "
A REPORTER.	207,327,011 07	63,614,090 03	33,965,945 02	32,507,450 09	75,239,525 31

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.
REPORT.	207,327,011 07	63,614,000 03	55,965,945 02	52,507,450 69	73,239,325 31
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 18. Travaux nouveaux, savoir :					
1° Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "
2° Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "
3° Installations pour le service des établissements maritimes, à Auvers.	4,000,000 "	"	"	"	4,000,000 "
4° Chemin de fer de ceinture, à Gand	4,000,000 "	"	"	"	4,000,000 "
5° Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur.	600,000 "	"	"	"	600,000 "
6° Jonction des voies en dehors de la station de Ver- viers	500,000 "	"	"	"	500,000 "
Ministère des Affaires Étrangères. —					
§ 10. Éclairage de l'Escaut	500,000 "	"	"	"	500,000 "
Ministère de la Justice. —					
§ 20. Construction d'un Palais de justice à Bruxelles.	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "
Ministère de l'Intérieur. —					
§ 21. Continuation des travaux au Palais du Roi, y compris une allocation de 100,000 francs pour dé- penses urgentes d'ameublement	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 22. Construction d'un manège	200,000 "	"	"	"	200,000 "
§ 25. Subsidés pour des travaux de voirie vicinale et d'hygiène publique	2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "
§ 24. Subsidés aux communes, pour construction et ameublement d'écoles	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "
Ministère des Travaux publics. —					
ART. 2. — Chemin de fer direct, avec embranche- ments éventuels, de châtelineau à Bruxelles, par Luttre	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "
A REPORTER.	242,027,011 07	63,614,000 03	55,965,945 02	52,507,450 69	110,859,525 31

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.
REPORT.	242,927,011 07	63,614,000 05	35,065,045 02	32,507,450 69	110,839,525 31
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 30 juin 1865 :					
§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes	200,000 "	"	"	"	200,000 "
§ 2. Acquisitions pour la section ethnologique au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.	100,000 "	"	"	"	100,000 "
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour-et-Taxis, actuellement occupé par le Conservatoire royal de musique de Bruxelles, et frais d'acte, d'expertise, de procédure et accessoires. (Loi du 12 juillet 1865.)	165,500 "	"	"	"	165,500 "
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 12 juillet 1865 :					
1 ^e Amélioration du régime de la Senne	17,000 "	"	"	"	17,000 "
2 ^e Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce de cette dernière ville.	39,000 "	"	"	"	39,000 "
3 ^e Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels sur la rive droite de la Meuse, à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maestricht	40,000 "	"	"	"	40,000 "
4 ^e Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	50,000 "	"	"	"	50,000 "
5 ^e Élargissement de la 2 ^{me} section et achèvement de la 3 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	140,000 "	"	"	"	140,000 "
6 ^e Élargissement de la partie du canal de Charleroy à Bruxelles, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	163,000 "	"	"	"	163,000 "
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Mons	80,000 "	"	"	"	80,000 "
TOTAUX.	245,919,511 07	63,614,000 05	35,065,045 02	32,507,450 69	111,832,025 31
Évaluation des dépenses qui seront définitivement rattachées à 1865, en y comprenant, pour la totalité, les crédits spéciaux couverts par les emprunts. (1)					95,513,520 25
Portion de ces derniers crédits reportée éventuellement à l'exercice 1866					16,318,505 06
(1) Les crédits spéciaux couverts par le produit des emprunts s'élèvent à fr. 64,013,820 25 Les crédits spéciaux imputables sur les ressources ordinaires et que l'on présume devoir être définitivement rattachés à 1865, sont de fr. 31,500,000 "					
Somme égale. fr. 95,513,820 25					

(57)

ANNEXE N° 6.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1862 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 50	"	"	"	26,502,221 50
1851	66,942,211 82	46,205,354 02	78,248 59	"	113,225,815 03
1852	77,811,042 41	74,592,403 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,037,982 "	"	54,003 48	"	86,092,585 48
1854	84,270,378 "	"	321,239 35	10,000,000 "	94,600,817 35
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856	84,537,151 "	"	1,444,799 73	13,374,163 74	101,376,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,308,036 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1858	94,606,326 "	"	44,835 30	25,778,053 70	120,429,195 "
1859	104,095,531 "	"	131,714 65	13,896,897 40	120,144,145 05
1840	101,955,569 "	"	5,743,247 64	63,074,257 65	170,773,074 27
1841	101,404,464 "	"	39,052 92	"	101,505,316 92
1842	105,830,612 "	50,000 "	71,054 77	22,337,424 68	128,500,071 45
1843	109,630,053 "	30,000 "	16,356,735 36	1,699,763 61	127,016,571 07
1844	109,581,084 "	"	3,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1845	111,138,170 "	"	10,692,061 02	6,880,341 07	128,717,472 09
1846	115,014,070 "	"	489,001 09	328,095 56	115,851,076 65
1847	115,473,850 "	"	83,703 12	100,000 "	115,657,553 12
1848	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 01	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,320 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,347,668 69	"	134,258,488 69
1851	117,332,550 "	450,000 "	255,145 39	85,139 45	118,122,834 84
1852	118,310,250 "	"	2,882,959 97	1,240,291 02	122,453,500 99
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,931,724 53	135,404,596 80
1854	126,092,150 "	500,000 "	13,913,253 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855	129,596,599 "	950,000 "	143,182 01	4,999,791 12	135,680,563 13
1856	132,698,340 "	1,264,000 "	123,248 63	3,108,865 86	137,194,054 49
1857	139,604,999 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858	141,910,799 "	2,250,000 "	36,067 62	726,631 15	144,903,488 77
1859	147,632,999 "	1,000,000 "	"	1,721,369 15	150,354,359 15
1860	149,188,799 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,475 35
1861	149,029,199 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,004 92
1862	153,614,499 "	1,000,000 "	"	3,421,575 01	158,036,065 01
	3,644,280,494 50	142,504,385 55	119,828,420 34	315,289,945 40	4,221,003,245 88
	3,786,784,880 14				

exercices clos de 1850 à 1862 inclusivement.

RÉS.			
FAITS RÉALISÉS — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués, y compris les recettes probables.	
20,502,221 50	"	"	
113,225,815 05	"	"	
132,404,505 97	"	"	
88,058,313 92	"	1,965,728 44	
96,701,537 76	"	2,100,520 41	
91,073,225 70	756,533 92	"	
102,652,652 50	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	3,494,913 99	
123,509,914 81	"	3,080,719 81	
115,837,428 97	4,506,714 08	"	
160,376,253 86	1,506,820 41	"	
101,342,826 17	160,680 76	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
123,289,847 48	4,026,724 40	"	
108,810,508 73	"	844,604 39	
120,855,951 97	"	1,138,478 98	
114,064,043 37	"	232,066 72	
113,528,063 84	2,120,829 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
113,871,437 58	3,740,882 48	"	
132,877,187 86	1,381,500 83	"	
110,343,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
139,468,270 19	"	4,063,673 59	
152,673,052 50	"	3,840,232 04	
144,502,166 63	"	8,821,603 50	
146,230,211 91	"	9,044,557 42	
149,143,923 95	"	3,026,452 01	
155,880,739 37½	"	10,977,250 60½	
158,340,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61½	"	4,621,745 20½	
172,254,411 84	"	3,813,316 92	
164,537,914 52½	"	6,501,849 51½	
4,282,157,026 20½	20,814,272 00	90,068,052 92½	
	60,253,780 32½		

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
1850. 4 ^{me} trimestre.	27,081,168 79	"	"	"	27,081,168 79	"	27,081,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	151,505,175 28	12,892,226 55	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853.	94,149,835 33	"	"	"	94,149,835 33	"	94,149,835 33
1854.	83,272,010 52	5,001,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,017 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,566,962 81	5,522,447 63	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,435 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 23	531,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	375,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	563,645 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1868.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,103 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	550,355 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 83	320,562 56	119,750,485 27
1871.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	320,562 56	120,725,388 88	527,456 21	120,195,932 67
1872.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,468,736 25
1873.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,599 31	152,466,654 19
1874.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 31	156,406,665 43	1,449,181 75	154,957,481 68
1875.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	149,256,101 52	1,645,625 55	158,599,475 79
1876.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 90	1,574,588 67	144,978,940 52
1877.	155,056,047 56	5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1878.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1879.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,532,262 02	1,955,870 45	152,590,591 57
1880.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1881.	141,576,486 70	5,651,500 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,370 13	1,551,725 46	148,755,654 67
1882.	145,176,590 07	6,517,599 60	504,026 05	1,551,725 46	155,529,061 76	1,092,160 54	152,527,501 22
	5,721,876,892 99	218,420,881 72	12,592,615 88	20,199,155 51	5,975,089,545 90	21,201,515 85	5,951,888,250 05

exercices clos de 1850 à 1862 inclusivement.

SÉRIE.		FAITS RÉALISÉS.		Excédants		Observations.
SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	DÉPENSES résultant des services faits.	DE CRÉDITS à annuler.			
"	27,981,168 79	27,981,168 79	-			
"	115,806,850 65	112,415,965 51	3,390,885 14			
"	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86			
"	94,149,855 55	91,904,974 94	2,244,880 59			a) Après déduction de fr. 57,546,510 74 et pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
10,000,000 "	98,874,000 45	96,515,600 96	2,358,399 47			
b) 1,400,000 "	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,550 52			b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1855, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1855.
c) 15,374,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82			c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1855.
10,000,000 "	105,226,105 69	105,551,751 64	1,894,572 05			
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,414 54			
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	d) 4,395,404 54			d) Non compris fr. 105,102 60 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,312 26			
"	117,467,425 97	114,070,586 11	2,496,857 86			
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75			
e) 1,699,763 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,133,539 25			e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1855.
84,656,000 "	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 57			
f) 21,552,566 83	156,224,705 50	154,589,549 80	1,855,555 67			f) Y compris fr. 114,682 66 et, même objet que ci-dessus.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,563,889 05			
g) 3,768,642 11	128,985,574 08	127,572,574 99	1,412,999 99			g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	155,060,595 57	5,516,761 12			h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28			
2,559,753 29	122,290,216 56	118,750,904 76	i) 3,559,511 80			i) Non compris fr. 22,656 34 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,400 84	j) 2,674,616 94			j) Non compris fr. 4 57 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95	1,060,540 29			
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	k) 2,925,554 54			k) Non compris fr. 81 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,656,500 50	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22			
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85			
8,878,878 01	155,857,819 25	149,727,649 92	4,150,169 51			
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21			
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20			l) Les annulations déduites des crédits, comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérée en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,208 64			
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,768 02			
17,657,907 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,775 14			
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 05			
411,905,458 15	4,565,795,668 20	4,266,051,929 84	97,761,758 56			

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

RÉSULTATS								
EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉCALS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1830. 4 ^e trimestre.	25,869,417 13	27,548,364 56	632,804 23	632,804 23	26,502,221 36	27,981,168 79	.	
1831.	66,042,211 82	66,208,608 91	46,283,603 21	46,205,354 60	113,223,815 03	112,413,963 51	753,002 01	
1832.	77,811,042 41	83,908,453 19	74,652,363 56	74,392,463 76	132,464,505 07	138,500,018 95	.	
1833.	88,005,710 44	91,904,974 04	54,603 48	.	88,058,313 92	91,904,974 04	.	
1834.	80,380,008 41	86,313,600 96	10,321,230 33	10,000,000 "	96,701,337 76	96,313,600 96	.	
1835.	89,171,334 30	85,614,004 96	1,903,891 40	1,490,000 "	91,073,225 70	87,104,004 96	3,357,320 34	
1836.	85,813,668 92	84,154,324 25	16,818,963 47	13,374,163 71	102,632,652 39	99,528,487 96	1,659,344 67	
1837.	89,406,613 09	93,351,731 64	12,308,056 25	10,000,000 "	101,715,230 24	103,331,731 64	.	
1838.	97,687,045 81	94,420,344 74	25,822,869 "	25,778,033 70	123,309,914 81	120,198,378 44	3,266,701 07	
1839.	99,788,816 02	108,299,611 11	16,048,612 05	13,806,897 40	113,837,428 97	124,196,308 51	.	
1840.	100,538,748 39	102,840,113 32	68,817,503 27	63,074,237 63	160,376,233 86	163,914,370 93	.	
1841.	101,303,773 25	114,970,386 11	39,032 92	.	101,342,826 17	114,970,386 11	.	
1842.	104,338,497 10	106,094,914 71	22,408,459 43	25,278,993 17	126,766,956 33	129,373,009 88	.	
1843.	103,053,328 31	118,136,186 72	18,236,518 97	1,699,763 61	123,269,847 48	119,833,030 33	.	
1844.	110,425,688 39	110,329,637 29	88,384,820 34	84,036,000 "	108,810,508 73	105,183,637 29	.	
1845.	112,276,648 98	113,036,983 06	17,379,392 99	21,332,366 83	129,833,931 07	134,389,349 89	.	
1846.	113,247,036 72	117,351,299 20	817,006 63	3,221,700 09	114,064,043 37	122,752,999 29	.	
1847.	113,344,360 72	123,803,732 88	183,703 12	3,768,642 11	113,328,063 84	127,572,374 99	.	
1848.	108,037,848 34	126,136,104 69	37,180,038 01	8,924,406 68	146,117,886 33	133,060,393 37	.	
1849.	113,847,137 32	111,320,091 23	24,300 06	946,977 00	113,871,437 32	112,267,069 13	2,327,040 29	
1850.	116,329,319 17	116,171,171 47	16,347,668 69	2,339,733 29	132,877,187 86	118,730,904 76	338,347 70	
1851.	119,003,367 10	117,321,313 73	340,284 84	1,106,143 11	119,343,631 94	118,627,460 84	1,482,031 37	
1852.	124,328,067 80	129,308,193 94	4,123,140,99	2,340,368 99	128,451,208 70	131,848,364 93	.	
1853.	128,837,923 30	129,341,079 63	10,630,346 80	4,069,827 76	139,468,270 10	134,310,907 41	.	
1854.	132,331,382 04	133,313,976 46	20,321,670 46	9,636,300 36	132,673,032 30	143,172,277 02	.	
1855.	139,368,193 30	136,364,889 94	5,133,973 13	10,361,322 01	144,302,166 63	146,926,211 93	2,803,303 36	
1856.	143,007,097 42	140,348,771 01	3,232,114 40	8,878,878 91	146,239,211 91	149,727,649 92	2,158,326 41	
1857.	146,781,442 01	137,399,231 11	2,362,481 92	8,891,907 30	149,143,923 03	146,291,138 91	9,382,210 90	
1858.	135,118,040 60½	139,134,309 70	762,698 77	3,610,493 66	135,880,739 37½	144,743,003 36	13,983,330 90	
1859.	136,628,276 70	148,374,184 93	1,721,360 13	4,313,494 09	138,340,043 83	152,889,679 62	8,254,091 77	
1860.	133,338,333 20½	142,880,760 90	14,170,683 33	16,144,607 42	160,709,218 61½	159,023,377 32	12,637,765 36½	
1861.	136,771,924 87	143,774,861 33	13,462,486 97	17,637,007 78	172,234,411 84	163,431,860 31	10,997,063 34	
1862.	161,116,339 31½	149,331,221 20	3,421,373 01	27,731,039 31	164,337,914 32½	177,982,280 60	11,783,118 22½	
	3,723,008,037 85½	3,732,093,860 13	336,348,988 33	333,336,060 71	4,282,137,026 20½	4,266,031,029 84	87,603,833 82½	

exercices clos de 1850 à 1862 inclusivement.

GÉNÉRAUX.					<i>Observations.</i>
EXCÉDANTS.					
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES <i>et spéciaux</i>		SUR LES BUDGETS ET SERVICES <i>réunis</i>		
de dépense.	de recette	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 43	r	»	»	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846
•	78,248 61	r	811,851 52	»	Idem.
6,000,512 78	60,099 80	»	»	6,050,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,605 48	»	»	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846
133,502 55	521,250 55	»	187,736 80	»	Idem.
»	415,891 40	»	3,971,220 74	»	Idem.
»	1,444,799 76	»	3,104,144 45	»	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847
3,925,117 65	2,308,636 25	»	»	1,616,481 40	Idem.
•	44,835 30	»	3,311,536 57	»	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	»	»	8,550,079 54	Idem.
2,281,364 75	5,745,247 64	»	3,461,882 91	»	Idem.
13,672,812 86	59,052 02	»	»	13,633,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848
1,756,417 61	»	870,535 72	»	2,606,953 33	Idem.
13,102,858 21	16,530,755 56	»	3,453,897 15	»	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	»	5,624,851 44	»	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,354 08	»	3,773,003 84	»	4,533,397 92	Idem.
4,284,262 48	»	4,404,093 44	»	8,688,955 92	Idem.
10,459,372 16	»	3,584,958 99	»	14,044,311 15	Idem.
17,198,256 15	28,253,547 35	»	11,057,291 18	»	Idem.
»	»	922,677 84	1,604,368 45	»	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
»	13,787,735 40	»	14,146,285 10	»	Idem.
»	»	765,860 27	710,191 10	»	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
6,180,128 14	1,782,772 »	»	»	3,397,356 14	Idem.
703,156 26	5,660,519 04	»	4,957,362 78	»	Idem.
1,164,594 42	10,665,369 90	»	9,500,775 48	»	Idem.
»	»	5,227,548 88	»	2,424,045 52	Idem.
»	»	5,640,764 42	»	5,488,438 01	Idem.
»	»	6,520,425 88	2,852,785 02	»	Idem.
»	»	4,847,796 80	11,135,734 01½	»	Idem.
»	»	2,794,125 54	5,459,966 23	»	Idem.
»	»	1,973,924 07	10,083,841 29½	»	Le projet de loi de compte a été présenté à la Chambre des Représentants pendant la sess. 1864 1865.
»	»	2,104,520 81	8,802,542 53	»	
»	»	24,320,484 30	»	12,544,360 07½	
94,603,665 10	91,078,088 53	67,865,160 80	102,824,262 54	86,699,166 17½	
,831 27½	23,212,927 04		16,125,006 36½		

(64)

(65)

ANNEXE N° 7.

APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS .

des Budgets des exercices 1830 à 1865 inclusivement.



APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

RECETTES

Produit des domaines vendus (loi du 27 décembre 1822), versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>domaine losrenten</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État		
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État		
Produit de l'emprunt de 12 millions de florins		
— — de 10 millions de florins		
— — de 48 millions de florins (100,800,000 francs)		
— — du 18 juin 1836 (30 millions de francs de capital, à 4 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$). Cet emprunt a produit net une somme de		27,564,165 74
Il restait disponible, au 1 ^{er} septembre 1836, sur le million de francs réservé pour les paiements à faire aux concessionnaires de la Sambre canalisée		10,517 54
	RESTE la somme portée en recette dans les comptes, de fr.	27,555,846 40
Subvention de guerre. (Lois des 28 décembre 1831 et 9 août 1835.)		
Produit des ventes de domaines. (Loi du 26 septembre 1835.)		
— de l'emprunt du 25 mai 1838 (50,850,800 francs de capital, à 3 p. $\frac{1}{10}$)		
Remboursement du prêt à la Banque de Belgique, en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1839.		
Produit de la négociation des obligations à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844		
— de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. $\frac{1}{10}$)		
Produit des ventes de domaines.	Loi du 27 mai 1837 fr.	904,488 08
	— du 30 juin 1840	1,122,006 78
	MONTANT DU PRODUIT. fr.	2,026,494 86
	Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842	159,072 85
	RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État. fr.	1,867,422 05
Produit de l'emprunt du 20 septembre 1842 (fr. 28,621,718 50 c ^e de capital, à 5 p. $\frac{1}{10}$)		
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842		
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 28 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British-Queen</i>		
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$		
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$ (84,656,000 francs de capital).		
— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 5 février 1843		
— des emprunts décrétés par les lois du 26 février et 6 mai 1848		
— de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1840, <i>Moniteur</i> n° 174		
Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenu par la Société générale (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855)		
Produit de l'emprunt du 20 décembre 1851 (25,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. $\frac{1}{10}$)		
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1865 inclusivement.

1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
33,754,434 95	"	"	"	33,754,434 95	
1,484,212 12	"	"	"	1,484,212 12	
24,613,415 02	"	"	"	24,613,415 02	
21,591,930 "	"	"	"	21,591,930 "	
74,592,462 76	"	"	"	74,592,462 76	
27,553,846 40	"	"	"	27,553,846 40	
4,549,814 02	"	"	"	4,549,814 02	
160,810 15	"	"	"	160,810 15	
35,778,033 70	"	"	"	35,778,033 70	
3,896,807 40	"	"	"	3,896,807 40	
10,000,106 38	"	"	"	10,000,106 38	
82,000,000 "	"	"	"	82,000,000 "	
1,867,422 03	"	"	"	1,867,422 03	
29,250,000 "	"	"	"	29,250,000 "	
a) 11,818,782 69	"	"	"	11,818,782 69	a) Déduction faite d'une somme de fr. 6,422,882 74 c ^s , pour les produits qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
150,000 "	"	"	"	150,000 "	
493,826 67	"	"	"	493,826 67	
88,042,240 "	"	"	"	88,042,240 "	
10,641,866 86	64,347 59	51,678 03	100,000 "	10,857,892 48	
37,150,035 56	"	"	"	37,150,035 56	
16,347,668 69	"	"	"	16,347,668 69	
1,871,058 79	"	"	"	1,871,058 79	
25,226,153 33	b) 214,996 80	c) 247,646 12	441,203 75	26,130,000 "	b) Y compris fr. 30 98 c ^s qui demeureront sans emploi par suite de l'annulation d'un excédant de crédit de pareille somme.
542,635,027 12	279,344 39	299,324 15	541,203 75	543,754,899 41	c) Y compris 60 centimes pour l'objet indiqué ci-dessus.

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

REPORT. fr.

Produit de la négociation de titres à 4 1/2 p. ‰, appartenant au Trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires)

Produit de la négociation de titres à 2 1/2 p. ‰, provenant de la caisse du pilotage

--- de la négociation de 15,000,000 de francs, à 4 1/2 p. ‰, autorisée par la loi du 14 juin 1853, y compris les fonds d'amortissement attribués au Trésor par ladite loi, et provenant des emprunts à 5 p. ‰ de 1840 et 1842

--- d'un capital de 55,700 francs, à 4 1/2 p. ‰, provenant de la mise à exécution de l'art. 8 de la loi du 31 mars 1852.

Exercice 1850	85,240 75
--- 1851	54,426 50
--- 1852	120,850 80
--- 1853	45,998 25
--- 1854	57,922 27
--- 1855	44,855 50
--- 1856	48,612 05
--- 1857	44,715 05
--- 1858	50,052 02
--- 1859	71,034 77
--- 1840	74,296 46
--- 1841	60,593 67
--- 1842	92,787 38
--- 1843	84,606 »
--- 1844	82,705 12
--- 1845	fr. 52,296 69
--- 1846	65,588 27
--- 1847	88,199 62
Produit à titre de dépenses périmées	107,884 58
--- 1848	77,954 52
--- 1849	68,455 87
--- 1850	70,416 65
--- 1851	73,786 53
--- 1852	54,542 02
--- 1853	29,188 01
--- 1854	18,000 63
--- 1855	41,195 60
--- 1856	55,472 82
--- 1857	25,457 92
--- 1858	54,455 78
--- 1859	71,411 46
--- 1860	68,514 50

1,809,981 82

Produit de l'emprunt du 8 septembre 1859 (45,000,000 de francs, à 4 1/2 p. ‰).

Partie du même emprunt demeurée sans destination spéciale par suite de l'augmentation d'une somme de fr. 1,996,527 13 c, sur le crédit de 2,000,000 de francs, alloué pour la construction d'un chemin de fer d'Aerschot à Diest, par la loi du 2 juin 1861.

Part contributive de la ville d'Anvers, dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859). Premier terme.

Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865

Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. ‰, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, savoir :

Capital effectif applicable aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865 (art. 1^{er}) 60,000,000 »

Excédant du produit au profit du Trésor 87 53

TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1865 inclusivement.

1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
542,035,027 12	270,544 30	200,324 15	541,203 75	543,754,809 41	
53,248 20	"	"	"	53,248 20	
205,045 75	"	"	"	205,045 75	
10,000,440 47	"	"	"	10,000,440 47	
33,178 33	"	"	"	33,178 33	
1,705,022 10	54,433 78	71,411 46	68,514 30	1,899,981 82	
32,207,548 26	4,617,762 55	3,000,845 56	3,572,316 50	45,000,000 "	
"	"	821,527 13	"		
"	"	5,000,000 "	"	5,000,000 "	
"	850,920 "	7,504,805 42	5,851,002 66	14,207,718 08	
"	"	"	60,000,087 53	60,000,087 53	
506,020,710 32	5,802,460 72	17,387,013 72	70,034,144 83	689,854,109 59	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

DÉPENSES

Certificats de rentes remboursables, dit <i>domaine losrenten</i> , portés en dépense pour ordre dans les comptes de l'État	
Autres dépenses pour ordre comprises dans les comptes de l'État	
Dépenses périmées des exercices apurés	
— extraordinaire pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et 10 millions de florins	
Remboursement des emprunts de 12 et 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,800,000 francs, à 5 p. 0/0)	
Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins	

Loi du 1 ^{er} mai 1854		10,000,000	°
— 18 juin 1856		14,524,163	74
— 26 mai et du 12 novembre 1857		9,066,448	57
— 25 mai 1858		25,200,807	82
— 28 décembre 1859		11,051,262	85
— 21 juin 1840		4,489,877	39
— 26 id.		55,951,505	38
— 29 septembre 1842		24,000,000	°
— 7 mars 1845		300,000	°
— 13 avril 1845		7,960,000	°
— 16 août 1846		3,712,960	°
— 21 avril 1848		5,000,000	°
— 24 mai 1848		2,005,611	58
— 20 décembre 1851	{ § 10 ^e 500,000 ° } (*)	1,500,000	°
— 25 avril 1853 (objets divers)	{ § 11 ^e 1,000,000 ° }	4,880,000	°
— 21 mai 1854		1,000,000	°
— id.		3,500,000	°
— id.		3,500,000	°
— id.		1,000,000	°
— 31 décembre 1856		100,000	°
— id.		5,820,000	°
— 30 mars 1857		70,000	°
— 19 décembre 1857		255,000	°
— 31 mars 1859		121,000	°
		500,000	°
Construction des chemins de fer		500,000	°
— 8 septembre 1859		4,350,000	°
		7,365,000	°
— 2 juillet 1860		(¹) 40,000	°
— 6 id.		152,000	°
— 18 id.		1,000,000	°
— 2 juin 1861		(²) 2,000,000	°
— 10 mai 1862		5,899,000	°
— 27 août 1862		(³) 70,000	°
— 14 id.		5,000,000	°
— id.		3,000,000	°
— 21 avril 1864		1,075,000	°
— 14 septembre 1864		6,000,000	°
— 30 décembre 1864		2,000,000	°
— 8 juillet 1865		2,800,000	°
— id.		8,000,000	°
— id.		5,000,000	°
— id.		5,000,000	°
— id.		4,000,000	°
— id.		600,000	°
— id.		300,000	°
— id.		5,000,000	°

259,139,635 13

A DÉBITER : Excédants de crédits annulés dans la comptabilité de 1862, de 1863 et de 1864	{	310 02	{	
		1,996,527 15		
		605 35		1,997,503 10
		° 60		

257,142,132 05

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1865 inclusivement.

1862 ET ANNÉES antérieures	1863.	1864.	1865.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
55,754,454 95	.	.	.	55,754,454 95	
1,484,212 12	"	.	.	1,484,212 12	
1,705,022 10	.	.	.	1,705,022 10	
46,205,354 62	"	"	.	46,205,354 62	
46,870,425 28	"	.	.	46,870,425 28	
27,715,040 48	.	.	"	27,715,040 48	
204,504,139 20	6,487,084 05	5,845,312 82	40,506,605 98	257,142,152 05	
362,246,226 84	6,487,084 05	5,845,312 82	40,506,605 98	414,884,219 67	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Acquisition de l'hôtel Torrington (<i>Ministère de l'Intérieur</i>)		
Rachat de la Sambre canalisée (<i>Loi du 26 septembre 1835, approuvant la transaction du 18 avril et le contrat du 3 août de la même année.</i>)	Loi du 26 septembre 1835	1,490,000 "
	— 18 juin 1836 (<i>réserve en vertu de l'art. 10 de la transaction du 15 avril 1836</i>).	1,000,000 "
	— 17 avril 1845	4,466,426 60
	— 27 mai 1856 (<i>intérêts dus à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale</i>).	62,504 47
	Payements du Gouvernement actuel	7,018,751 07
— — précédent	5,919,082 80	
Créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 63,091 88 c ^o).		155,527 78
	DÉPENSE TOTALE.	15,071,541 74
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1855		
Rachat du canal de Charleroy. (<i>Loi du 1^{er} juin 1839, approuvant la convention du 6 novembre 1834.</i>)	Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décembre 1830 fl. 100,000 "	211,640 21
	— — — du 14 avril 1831 fr. 2,116,402 11	2,116,402 11
	Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1839 au 1 ^{er} août 1846.)	4,760,067 55
	— 20 décembre 1851 (<i>élargissement du canal</i>).	1,000,000 "
	— 12 mars 1856 (<i>idem.</i>)	214,000 "
	— 12 juillet 1865 (<i>idem.</i>)	163,000 "
	Payements faits par le Gouvernement actuel.	8,465,109 87
— — précédent (2,000,000 florins).	6,157,566 15	
	DÉPENSE TOTALE.	14,602,676 "
Construction de routes pavées et ferrées	Loi du 18 juin 1836	350,000 "
	— 12 novembre 1837	933,551 45
	— 25 mai 1858	2,557,225 88
	— 28 décembre 1839	968,737 15
	— 21 juin 1840	510,122 61
	— 26 id.	2,660,562 93
Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1836 et 1 ^{er} juin 1858		8,000,000 "
Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (<i>Loi du 13 mars 1837.</i>)		515,000 "
— — de feu M. Müller. (<i>Loi du 2 juin 1861</i>)		40,000 "
		555,000 "
Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefskenshoeck. (<i>Loi du 25 mai 1837</i>)		
Prêt à la Banque de Belgique. (<i>Loi du 1^{er} janvier 1839.</i>)		
Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (<i>Lois des 1^{er} mai et 26 juin 1840.</i>)		
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1865 inclusivement.

1862 ET ANNÉES antérieures	1863	1864.	1865.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
502,246,226 84	6,487,984 05	5,845,312 82	40,306,695 98	41,488,210 67	
180,000 "	"	"	"	180,000 "	
7,008,413 75	"	"	"	7,008,413 75	
4,533,716 02	"	"	"	4,533,716 02	
8,205,271 91	"	376 06	160,461 90	8,465,109 87	
8,000,000 "	"	"	"	8,000,000 "	
315,000 "	33,082 21	6,917 79	"	355,000 "	
2,979,899 13	"	"	"	2,979,899 13	
3,896,897 40	"	"	"	3,896,896 40	
3,340,600 "	"	"	"	3,340,600 "	
400,805,025 63	6,521,066 24	5,850,606 67	40,476,157 88	453,652,856 42	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.	
		MONTANT des allocations.	MONTANT des dépenses.
Acquisition de biens avoisants ou enclavés dans le domaine de Laeken .	Loi du 27 mai 1857.	100,000 »	89,651 82
	— 50 juin 1840	660,000 »	659,445 57
	— 4 janvier 1842. (<i>Budget des dépenses pour ordre</i>).	760,000 »	749,077 59
		500,000 »	159,072 85
	Montant des acquisitions		908,150 22
	Crédits non consommés par les dépenses		351,849 78
		1,260,000 »	1,260,000 »
Acquisition du bateau à vapeur <i>British-Queen</i> (<i>Loi du 28 février 1842</i>).			1,520,000 »
Complément de la dépense imputée sur l'article 2 du chapitre XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1841.			527,352 48
			1,847,352 48
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British-Queen</i> . (<i>Loi du 22 février 1842</i>).			
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg. {	Loi du 20 septembre 1842	2,000,000 »	
	— 8 juillet 1865	2,000,000 »	
			4,000,000 »
Parachèvement de l'entre-pôt d'Anvers. {	Loi du 25 septembre 1842	1,500,000 »	
	— 15 mai 1847	540,000 »	
	— 10 juin 1851	108,000 »	
			2,148,000 »
	A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851.		4 57
	RESTE pour la dépense réelle		2,147,995 63
Canal du Rupel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine (<i>Loi du 18 février 1843</i>). {	Loi du 20 septembre 1842	1,750,000 »	
	— 24 juillet 1844.	1,110,000 »	
	— 24 septembre 1845	950,000 »	
	— 18 juin 1846	200,000 »	
	— 15 mai 1847	280,000 »	
	— 17 avril 1848	154,000 »	
	— 7 juin 1855	300,000 »	
	— 1 juillet 1858.	50,000 »	
	— 8 septembre 1859	1,400,000 »	
	— 17 février 1860 (solde) fr.	1,345 75	
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862		88 12	
		1,257 63	
		7,095,257 63	
		A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1865 inclusivement.

1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
400,805,025 63	6,521,066 24	5,850,606 67	40,476,157 88	455,652,856 42	
740,077 30	"	"	"	740,077 30	
1,847,532 48	"	"	"	1,847,532 48	
150,000 "	"	"	"	150,000 "	
2,000,000 "	"	"	2,000,000 "	4,000,000 "	
2,147,005 63	"	"	"	2,147,005 63	
7,083,774 07	"	"	11,483 56	7,095,257 63	
414,783,205 20	6,521,066 24	5,850,606 67	42,487,641 44	400,642,510 55	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT	fr
Canal de Selzaete	A la mer du Nord. {	Loi du 26 juin 1842	1,250,000 "
		— 18 juillet 1846	350,000 "
	Première section	— 28 mars 1847.	(a) { 650,000 "
		— 17 avril 1848.	100,000 "
	Deuxième section. {	— 28 mars 1847.	720,000 "
		— 17 avril 1848	455,000 "
		— 17 juillet 1849	400,000 "
		A la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme. (Loi du 4 juin 1850.)	130,000 "
		Construction de la 4 ^{me} et dernière section (première moitié de la dépense). (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1854.)	425,000 "
		Complément de la dépense qui précède. (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1855.) 555,000 "	
	A DÉBITER : excédant annulé dans la comptabilité de 1855	254,706 85	
			300,293 15
			4,740,293 15
A DÉBITER : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862(a)			275 06
			4,740,018 09
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845)			
Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 100, dont il est fait mention au n° 7 de l'article 65 du traité conclu avec les Pays-Bas le 5 novembre 1842			
Acquisition, location et réparation de bateaux à vapeur, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de transport des voyageurs et des dépêches	} Loi du 9 juillet 1845.		977,505 06
		— 21 avril 1864.	718,457 50
			1,695,963 16
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine	} Loi du 6 avril 1845.		1,040,000 "
		— 15 mai 1847.	580,000 "
		— 2 juin 1861.	1,000,000 "
		— 14 août 1862.	1,000,000 "
		— 8 juillet 1865.	1,000,000 "
			4,420,000 "
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1854.)			
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	} Loi du 16 mai 1845		3,500,000 "
		— 22 mars 1848	2,000,000 "
		— 18 mai 1848.	800,000 "
		— 17 juillet 1849	800,000 "
		— 4 juin 1850.	590,000 "
		— 5 mars 1858	8,371 56
		— 8 septembre 1859.	210,000 "
		— 2 juin 1861	1,400,000 "
		— 12 id.	1,510 32
		— 14 août 1862	600,000 "
— 12 juillet 1865	40,000 "		
			9,040,881 88
A REPORTER.			fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1865 inclusivement.

1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
414,783,205 20	0,521,006 24	5,850,606 67	42,487,041 44	469,642,510 35	
4,731,400 34	"	"	8,557 75	4,740,018 09	
(b) 603,174 00	"	"	"	603,174 00	b) Déduction faite d'une somme de fr. 2,948,685 70 c ^t , pour les dépenses qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
84,650,000 "	"	"	"	84,650,000 "	
977,363 06	"	667,606 19	50,831 31	1,005,801 16	
1,421,532 21	2,387 30	918,072 98	2,078,007 51	4,420,000 "	
59,402 05	"	"	"	59,402 65	
8,298,472 09	1,264,617 66	314,322 01	72,569 52	9,949,881 88	
515,510,611 85	7,788,071 20	7,750,007 85	44,697,507 53	575,740,797 93	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		REPORT. fr.
Mesures relatives aux subsistances	Loi du 24 septembre 1843	2,000,000 »
	— 20 décembre 1846	1,500,000 »
	— 6 mai 1847	300,000 »
	— 31 décembre 1847	500,000 »
		4,300,000 »
	Crédits non consommés par les dépenses	16,159 00
	RESTE DÉPENSES.	4,285,840 10
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (<i>Ministère des Finances.</i>)		
Canal de Deynze à Schipdonck, et écoulement des eaux de l'Escaut.	Loi du 18 juin 1846	800,000 »
	— 28 mars 1847	250,000 »
	— 17 avril 1848	400,000 »
	— 17 juillet 1849	300,000 »
	— 4 juin 1850	330,000 »
	— 20 décembre 1851	2,500,000 »
	— id.	1,500,000 »
	— 7 juin 1855	1,200,000 »
	— 12 mars 1856	1,754,000 »
	— 5 mars 1858	1,300,000 »
	— 8 septembre 1859	900,000 »
	— id.	525,000 »
	— id.	550,000 »
— id.	350,000 »	
— 14 août 1862	400,000 »	
— 12 juillet 1863	50,000 »	
		13,509,000 »
Réendiguement du polder de Lillo	Loi du 18 juillet 1846	508,000 »
	— 17 avril 1848	12,000 »
		520,000 »
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage.	Loi du 20 décembre 1846	150,000 »
	— 25 mars 1846	350,000 »
	— 6 juin 1851	fr. 600,000 »
	Exédant de ce crédit, annulé	4 15
		599,995 85
	Loi du 25 mars 1855	75,000 »
		1,174,995 85
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1865 inclusivement.

1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
515,510,611 55	7,788,071 20	7,750,007 85	44,097,507 05	575,746,797 95	
4,285,840 10	"	"	"	4,285,840 10	
262,500 "	"	"	"	262,500 "	
11,252,400 08	438,724 45	247,656 52	1,300,200 25	13,309,000 "	
520,000 "	"	"	"	520,000 "	
1,174,905 85	"	"	"	1,174,905 85	
532,984,357 28	8,226,795 65	7,998,204 17	46,087,716 78	505,297,155 88	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIVE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Hôtel du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Hauman. (Loi du 8 mars 1847.)		
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847)		
Acquisition des deux hôtels, n° 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie, à Bruxelles. (Loi du 8 mai 1847.)		
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et produits belges et toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières.	Loi du 20 décembre 1846	300,000 »
	— 18 avril 1848	2,000,000 »
	— 21 juin 1849	500,000 »
	— 30 décembre 1855	500,000 »
		1,500,000 »
		4,800,000 »
Loi du 15 avril 1848		9,000,000 »
Excédant de ce crédit, annulé		2,200,000 »
Montant des dépenses.		6,800,000 »
Loi du 3 avril 1852		4,700,000 »
— 11 juin 1855 (démolition des forteresses) 5,500,000 »		
Excédant de ce crédit, annulé 11,600 »		
		5,489,000 »
Loi du 18 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie).		1,756,000 »
— 4 juin 1855 (dépenses diverses) 2,455,000 »		
Transfert à l'exercice 1856. (Loi du 11 mars 1856). 77,570 »		
		2,557,450 »
Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions)		280,000 »
— (id. id.)		74,900 »
— (id. id.)		756,750 »
— (id. id.)		288,061 86
— (id. id.)		2,560,288 14
Loi du 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie)		2,559,760 »
— 11 mars 1856 (matériel du génie)		77,570 »
— 21 mai 1859 (matériel et constructions)		6,954,400 »
— (id. id.)		889,200 »
— (id. id.)		1,158,270 »
— 8 mai 1861 (matériel du génie et de l'artillerie)		1,142,146 44
— (id. id. id.)		700,000 »
— (id. id. id.)		1,800,000 »
— (id. id. id.)		2,251 40
— (id. id. id.)		500,000 »
— (id. id. id.)		1,200,000 »
— 9 août 1862 (matériel de l'artillerie)		115,000 »
— (id. id.)		150,000 »
— 8 mai 1861 (id. id.)		2,500,000 »
— (id. du génie)		42,548 »
— (id. de l'artillerie)		411,000 »
— 9 août 1862 (id. id.)		40,000 »
— 8 mai 1861 (id. id.)		1,000,000 »
— (id. id.)		1,000,000 »
— (id. id.)		700,000 »
— 9 août 1862 (id. id.)		35,910 »
— 21 avril 1864 (id. id.)		100,000 »
— 8 mai 1861 (id. id.)		6,000 »
— (id. du génie)		1,061 40
— (id. de l'artillerie)		500,000 »
— (id. id.)		205,000 »
— (id. id.)		500,000 »
— 21 avril 1864 (id. id.)		110,000 »
— 8 mai 1864 (id. du génie)		8,717 »
		47,022,064 24

Dépenses extraordinaires du
Département de la Guerre.

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1865 inclusivement.

1861 ET ANNÉES antérieures	1862.	1863.	1864.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
532,084,337 28	8,226,795 65	7,098,264 17	46,087,716 78	595,297,153 88	
165,000 "	"	"	"	165,000 "	
580,000 "	"	"	"	580,000 "	
490,000 "	"	"	"	490,000 "	
4,800,000 "	"	"	"	4,800,000 "	
56,658,028 90	4,125,758 61	2,343,638 86	3,806,640 87	47,022,064 24	
575,477,386 18	12,350,554 26	10,341,000 03	40,984,357 65	648,154,198 12	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale; travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière . . .	Loi du 14 juin 1850. fr.	450,000 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1855	» 81
		449,999 19
	Loi du 20 décembre 1851	600,000 »
	— 7 mars 1859	1,000,000 »
	— id.	1,000,000 »
	— 2 juin 1861.	150,000 »
— 26 décembre 1862	500,000 »	
— 8 juillet 1865	2,000,000 »	
	5,600,999 19	
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État	Loi du 4 juin 1850.	250,000 »
	— 20 décembre 1851	150,000 »
	— 7 avril 1854	170,000 »
	— 31 décembre 1856	180,000 »
	— 27 mai 1859	220,000 »
	— 6 août 1862.	525,000 »
	— 21 avril 1864	100,000 »
	— 22 mars 1865	500,000 »
	1,701,000 »	
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851.	4,500,000 »
	— 1 ^{er} juillet 1858	110,000 »
	— 6 juillet 1860	350,000 »
	— 14 août 1862	510,000 »
	— 12 juillet 1865.	140,000 »
	5,610,000 »	
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège, etc.	Loi du 20 décembre 1851 (a).	8,000,000 »
	— 2 juin 1861	1,600,000 »
	— —	225,000 »
	— 14 août 1862	1,400,000 »
	— 1 ^{er} juin 1865	1,400,000 »
	— 14 septembre 1864	2,000,000 »
— 8 juillet 1865.	2,000,000 »	
	16,625,000 »	
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862 (a)		50 98
	16,624,969 02	
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851	2,650,000 »
	— 1 ^{er} juillet 1858	450,000 »
	— 6 juillet 1860	10,000 »
	— 27 août 1862	15,013 78
	5,125,013 78	

A. REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1865 inclusivement.

1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
575,477,380 18	12,550,554 26	10,541,000 03	40,984,357 03	048,154,108 12	
3,109,999 19	588,447 °	80,017 »	2,031,536 »	5,609,999 19	
1,005,146 02	205,266 53	102,971 45	327,615 10	1,701,000 »	
5,007,789 54	544,021 51	114,424 35	145,764 80	5,610,000 °	
8,309,268 91	1,142,303 49	1,645,185 40	5,528,211 22	16,624,069 02	
3,121,589 96	103 58	»	1,520 44	3,123,013 78	
596,120,080 70	14,430,695 97	12,344,408 23	58,017,005 21	680,913,180 11	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, etc.	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 »
	— 12 mars 1856	1,000,000 »
	— 5 mars 1858	700,000 »
	— 8 septembre 1859	1,340,000 »
	— —	765,000 »
	— 14 août 1862	500,000 »
	— 12 juillet 1865	59,000 »
	5,344,000 »	
Amélioration des ports et côtes	Loi du 20 décembre 1851 (port d'Ostende)	400,000 »
	— 7 juin 1855 (id.)	300,000 »
	— 12 mars 1856 (id.)	640,000 »
	— 5 mars 1858 (id.)	700,000 »
	— 8 septembre 1859 (id.)	650,000 »
	— — (id.)	595,000 »
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe)	1,500,000 »
	— 2 juin 1861 (port de Nieuport)	200,000 »
	— 14 août 1862 (id.)	300,000 »
	— 1 ^{er} juin 1865 (port d'Ostende)	550,000 »
	— 8 juillet 1865 (port d'Ostende, ses abords et sa côte)	300,000 »
— — (port de Blankenberghe)	300,000 »	
— — (port de Nieuport)	1,000,000 »	
	7,435,000 »	
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre. {	Loi du 20 décembre 1851	650,000 »
	— 8 septembre 1859	1,000,000 »
	600,000 »	
	2,250,000 »	
Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1851)		
Amélioration de la Dendre. {	Loi du 20 décembre 1851	500,000 »
	— 5 mars 1858	65,148 39
	— 8 septembre 1859	1,500,000 »
	— —	1,000,000 »
	— 1 ^{er} juin 1863	2,000,000 »
— 8 juillet 1865	2,500,000 »	
	7,565,148 39	
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Néthes. {	Loi du 20 décembre 1851	500,000 »
	— 12 juillet 1865	17,000 »
	317,000 »	
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1852.)		
Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1855.)		
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1855.)		
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1865 inclusivement.

1862 ET ANNÉES antérieures.	1863.	1864.	1865.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
506,120,980 70	14,450,695 97	12,344,498 25	58,017,005 21	680,913,180 11	
2,740,908 46	788,640 77	251,195 38	1,583,255 30	5,344,000 "	
2,963,168 03	620,331 40	714,048 40	3,128,251 25	7,435,000 "	
1,488,124 78	366,893 50	96,905 86	208,075 86	2,250,000 "	
1,200,000 "	"	"	"	1,200,000 "	
566,122 70	396,151 75	1,058,017 94	3,542,856 "	7,565,148 39	
201,352 41	8,647 59	"	17,000 "	517,000 "	
215,600 "	"	"	"	215,000 "	
120,000 "	"	"	"	120,000 "	
17,000 "	"	"	"	17,000 "	
605,722,658 "	16,620,560 98	14,444,665 81	68,586,443 71	705,374,328 50	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Indemnité due en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erquelinnes, et d'un canal de Mons à la Sambre.	Loi du 27 mai 1856	527,695 55
	— 5 mars 1858	804 69
		528,500 22
Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France.	Loi du 8 mars 1858	500,000 »
	— 8 septembre 1859	900,000 »
	— — — — —	550,000 »
		1,950,000 »
Continuation des travaux de l'église de Laeken	Loi du 5 juin 1859	400,000 »
	— 9 janvier 1861	50,000 »
		450,000 »
Construction et ameublement d'écoles	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 »
	— 31 mai 1859	1,000,000 »
	— 14 mars 1865	1,000,000 »
	— 15 juillet 1864	1,000,000 »
	— 7 avril 1865	1,000,000 »
— 8 juillet 1865	5,000,000 »	
		10,000,000 »
Acquisition de l'hôtel de Trazegnies, rue Ducale, à l'angle de la rue Latérale du Parc, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juillet 1860.)		29,000,000 »
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.	Loi du 8 septembre 1859	18,925,000 »
	— 12 — 1864	5,575,000 »
		54,500,000 »
Canalisation de la Lys.	Loi du 8 septembre 1859	500,000 »
	— 14 — 1864	550,000 »
	— — — — —	250,000 »
— 8 juillet 1865	250,000 »	
		1,150,000 »
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics.	Loi du 8 septembre 1859	700,000 »
	— 14 — 1864	550,000 »
		160,000 »
		1,410,000 »
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1865 inclusivement.

1862 ET ANNÉES antérieures	1863.	1864.	1865.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
605,722,658 "	16,620,560 98	14,444,665 81	68,586,443 71	705,374,328 50	
528,500 22	"	"	"	328,500 22	
611,647 01	73,472 81	120,115 24	1,144,764 94	1,950,000 "	
197,807 51	"	"	252,192 49	450,000 "	
1,939,415 57	1,020,596 82	645,947 "	6,388,042 81	10,000,000 "	
275,000 "	"	"	"	275,000 "	
53,859,476 78	8,593,180 81	7,744,141 35	4,523,201 05	54,500,000 "	
275,000 00	240 "	"	874,759 40	1,150,000 "	
609,254 "	316,933 70	262,318 35	221,513 95	1,410,000 "	
643,798,737 49	26,630,985 12	23,217,187 75	81,790,918 36	775,437,828 72	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles.	
{ Loi du 8 septembre 1859.	1,200,000 »
{ — 8 juillet 1865	800,000 »
	5,000,000 »
	5,000,000 »
Agrandissement du Palais royal à Bruxelles	
{ Loi du 8 septembre 1859.	675,000 »
{ — 8 juillet 1865	1,100,000 »
	1,000,000 »
	2,775,000 »
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	
{ Loi du 8 septembre 1859.	500,000 »
{ — 8 juillet 1865	400,000 »
	700,000 »
Travaux d'appropriation du palais Ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc., à Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1859)	
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel dans un intérêt industriel et hygiénique.	
{ Loi du 8 septembre 1859.	500,000 »
{ — 14 août 1862.	1,000,000 »
{ — 8 juillet 1865	1,000,000 »
{ — id.	3,250,000 »
	5,750,000 »
Établissement d'un pont définitif sur la Sambre à Oignies. (Loi du 6 juillet 1860)	105,000 »
A DÉBITER : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862.	8,308 75
	96,691 25
Acquisitions d'œuvres d'art anciennes.	
{ Loi du 2 juin 1861	250,000 »
{ — 30 juin 1865	200,000 »
	450,000 »
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861)	
Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle. (Loi du 2 juin 1861)	
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.)	
{ Loi du 2 juin 1861	50,000 »
{ — 30 juin 1865	100,000 »
	150,000 »
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1863 inclusivement.

1862 ET ANNÉES anterieures	1863.	1864.	1865.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
643,798,737 40	26,630,985 12	23,217,187 75	81,790,918 36	776,457,828 72	
7,474 38	466,467 10	1,015,102 "	3,510,956 32	5,000,000 "	
192,186 15	402,782 62	345,007 35	1,834,173 00	2,775,000 "	
210,029 37	43,090 40	4,375 14	455,505 09	700,000 "	
323,262 37	1,735 00	"	"	324,005 46	
45,038 25	139,558 03	370,155 79	5,104,647 03	5,750,000 "	
96,691 25	"	"	"	96,691 25	
156,703 80	55,829 11	1,820 "	237,647 09	450,000 "	
"	"	6,000 "	19,000 "	25,000 "	
10,867 03	5,132 97	"	"	25,000 "	
30,484 34	2,432 95	5,842 95	111,239 78	150,000 "	
644,800,024 63	27,740,011 30	24,900,300 94	93,132,088 47	790,734,515 43	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie. (Loi du 2 juin 1861.)		
Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs	Loi du 2 juin 1861	300,000 »
	— 14 août 1862	(*) 99,779 51
		599,779 51
(*) EXCÉDANT DE CRÉDIT, annulé dans la comptabilité de 1864.		61 22
		599,718 29
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amercœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (Loi du 6 août 1862.)		
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique. (Loi du 8 août 1862)		
Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes (Loi du 9 août 1862)		
Subside pour la souscription d'actions de la société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2)		
Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat. {	Loi du 1 ^{er} juin 1863	120,000 »
	— 21 avril 1864	17,000 »
		137,000 »
Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs (Loi du 13 juin 1863.)		
Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroï et le canal de Liège à Maestricht. (Loi du 14 septembre 1864.)		
Exécution de travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleede. (Loi du 14 septembre 1864)		
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Bays-Bas, le 12 mai 1805, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse.	Loi du 14 septembre 1864.	1,200,000 »
	— 8 juillet 1865.	600,000 »
		1,800,000 »
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes (Loi du 14 septembre 1864.)		
Avance des sommes nécessaires pour couvrir les frais de premier établissement de la caisse d'épargne (Loi du 16 mars 1865.)		
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865.)		
Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 8 juillet 1865.)		
Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende. (Loi du 8 juillet 1865.)		
Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers (Loi du 8 juillet 1865.)		
Éclairage de l'Escaut. (Loi du 8 juillet 1865.)		
Construction d'un manège. (Loi du 8 juillet 1865.)		
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour-et-Taxis, frais d'acte, d'expertise, de procédure et accessoires. (Loi du 12 juillet 1865.)		
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Mons. (Loi du 12 juillet 1865.)		
TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1865 inclusivement.

1862 ET ANNÉES antérieures	1863.	1864.	1865.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
644,800,024 03	27,746,011 50	24,066,300 94	93,132,088 47	700,734,515 43	
.	2,500 "	"	247,500 "	250,000 "	
551,836 09	42,620 16	3,504 19	1,067 85	399,718 29	
76,339 03	114,407 41	11,389 84	27,773 10	230,000 "	
"	60,156 95	95,006 85	4,876 20	160,040 "	
180,766 15	"	"	"	180,766 15	
"	"	"	2,800,000 "	2,800,000 "	
"	31,050 "	92,061 54	13,288 46	137,000 "	
"	12,002,867 72	9,238,150 53	8,706,864 76	30,037,883 01	
"	"	140,000 "	55,000 "	195,000 "	
"	"	"	40,000 "	40,000 "	
"	"	103,892 66	1,696,107 34	1,800,000 "	
"	"	200,000 "	10,000 "	210,000 "	
"	"	"	50,000 "	50,000 "	
"	"	"	450,000 "	450,000 "	
"	"	"	3,000,000 "	3,000,000 "	
"	"	"	550,000 "	550,000 "	
"	"	"	4,000,000 "	4,000,000 "	
"	"	"	500,000 "	500,000 "	
"	"	"	200,000 "	200,000 "	
"	"	"	163,500 "	163,500 "	
"	"	"	80,000 "	80,000 "	
646,498,066 52	40,089,705 63	34,851,080 55	115,728,866 18	836,168,422 88	

(92)

APERÇU GÉNÉRAL³

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.



*APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1^{er} mai
pour les dettes à 4 et à 2 1/2 p. 0/0, et à celle*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE.	
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842	»
Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.	»
Dette dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	2 1/2 p. 0/0.
provenant de l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution	3 p. 0/0.
résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement)	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
L'emprunt de 85,656,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1 ^o fr. 84,656,000 » au rachat du capital de 169,512,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842;	} 4 1/2 p. 0/0. (Emprunt.)
2 ^o » 3,386,240 » ont été portés en recette au profit du trésor, dans le compte de l'exercice 1844.	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 157,615,500 »	
De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire	155,753,272 71
La différence imputée sur la dette ordinaire, soit	fr. 23,862,027 29
se compose :	
1 ^o de fr. 8,862,000 » restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (<i>Monit.</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 57,515,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0;	
2 ^o de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;	} 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1853.)
3 ^o de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série.	
TOTAL ÉGAL. fr. 23,862,027 29	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série, se compose :	
1 ^o d'un capital de fr. 24,582,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856. (Dette extraordinaire);	
2 ^o de l'emprunt de » 45,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1859 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860.	
ENSEMBLE. fr. 69,582,000 »	} 4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
Le capital de l'emprunt de 45,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 23,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc.	
Le restant, soit 21,300,000 francs, figure à la dette extraordinaire.	
TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE (A REPORTER).	fr.

1865 pour les dettes à 4½ p. ‰, à celle du 1^{er} juillet 1865
du 1^{er} août 1865 pour la dette à 3 p. ‰.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^t .	ANNUELS.	
			846,560			
			500,000			
389,417,631 71	169,312,000	220,105,631 71	5,502,640 78		1,000	
7,624,000	2,798,000	4,826,000	228,720	76,240	3,520	
84,341,632	28,603,727 46	55,738,361 51	3,795,373 44	843,416 32	10,604 25	
84,656,000	13,839,000	70,817,000	3,809,520	423,280	9,000	
23,863,027 29	1,811,627 29	22,050,400	1,073,791 25	119,310 13	2,573 70	
23,700,000	380,850	23,119,350	1,066,500	118,500	2,561 90	
613,601,291 03	216,044,604 78	396,656,686 28	16,623,105 47	1,880,746 45	29,259 85	

*Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du
pour les dettes à 4 et à 2½ p. 0/0, et à celle*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE. — REPORT. fr.
DETTE EXTRAORDINAIRE	
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
L'emprunt de 30,900,000 de francs, à 4 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 27,364,163 74 c ^s , qui a été spécialement affectée :	
1° Au remboursement des bons du trésor émis en 1834, pour le chemin de fer;	
2° Au remboursement des bons du trésor émis pour la rétrocession de la Sambre canalisée;	
3° Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, et à la continuation des travaux du chemin de fer.	4 p. 0/0.
L'emprunt de 30,830,800 francs, à 3 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 33,778,033 76 c ^s , qui a été spécialement affectée :	
1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées;	
2° A la continuation des travaux du chemin de fer.	3 p. 0/0.
La seconde partie de la dette à 4 ½ p. 0/0, 1 ^{re} série, de 1844, provient :	
1° De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,380,200 »	
2° De l'émission d'un capital nominal de fr. 9,721,000 »	4 ½ p. 0/0. (Conversion de 1844.)
La seconde partie de la dette à 4 ½ p. 0/0, 3 ^e série, s'élevant à fr. 133,753,272 71 c ^s , créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient :	
a. Du capital restant de l'emprunt de 86,040,000 francs, à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1 ^{er} décembre 1832, soit fr. 79,107,128 »	
b. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. 0/0 (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit fr. 26,569,408 »	
c. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi fr. 28,076,736 71	4 ½ p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1853)
TOTAL ÉGAL. fr. 133,753,272 71	
La seconde partie de la dette de 69,382,000 francs, à 4 ½ p. 0/0, 4 ^{me} série, comprend :	
1° Un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1836, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, contracté en 1832 pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1831;	
2° — de » 21,300,000 » prélevé sur l'emprunt de 43,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1839, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, décrétés par cette loi et par celle du 2 juin 1861.	4 ½ p. 0/0, 4 ^e série.
ENSEMBLE . fr. 43,682,000 »	
Emprunt au capital nominal de 39,325,000 francs, à 4 ½ p. 0/0 (3 ^e série), autorisé par la loi du 28 mai 1865, pour travaux d'utilité publique	4 ½ p. 0/0, 3 ^e série.
TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE. fr.	
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	

1^{er} mai 1865 pour les dettes à 4½ p. %, à celle du 1^{er} juillet 1865
du 1^{er} août 1865 pour la dette à 3 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM.	ANNUELS.	
613,601,291 03	216,944,604 75	396,656,686 28	16,623,405 47	1,580,746 45	29,259 83	
30,000,000 »	18,215,000 »	11,787,000 »	1,200,000 »	300,000 »	1,500 »	
50,850,800 »	33,154,800 »	17,696,000 »	1,325,524 »	508,508 »	25,486 »	
11,101,200 »	3,764,822 32	7,336,377 68	409,554 »	111,012 »	1,395 75	
125,753,272 71	10,134,672 71	125,608,600 »	6,018,897 25	668,766 37	14,426 50	
45,682,000 »	1,511,350 »	44,170,650 »	2,055,690 »	228,410 »	1,958 10	
89,525,000 »	»	89,525,000 »	2,669,625 »	295,625 »	»	
350,712,273 74	66,798,645 05	283,913,627 68	13,969,290 25	2,113,321 37	63,740 15	
944,513,363 74	a) 285,713,249 78	660,870,315 96	50,892,595 72	5,694,067 82	75,000 »	
TOTAL. . . . fr.			54,286,463 54			

a) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 9).

(98)

ÉTAT

Indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

*ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date*

EXERCICES.	EMPRUNT à 4 p. % (fr. 30,000,000.)		EMPRUNT et dette réunis à 3 p. % (fr. 58,474,800.)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. % de 1844. (fr. 95,442,832.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. % de 1844. (fr. 84,656,000.)	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1857. . .	306,600	329,682 12	"	"	"	"	"	"
1858. . .	323,220	341,228 91	"	"	"	"	"	"
1859. . .	357,780	363,454 57	522,392	740,421 15	"	"	"	"
1840. . .	352,420	363,282 15	544,067	758,347 95	"	"	"	"
1841. . .	535,940	601,185 88	816,307 85	1,156,211 20	"	"	"	"
1842. . .	397,400	421,757 21	612,547	859,146 15	"	"	"	"
1843. . .	412,400	426,354 64	629,059 50	856,569 04	"	"	"	"
1844. . .	426,740	426,354 76	635,709 50	851,079 02	139,358 06	156,152 26 a)	"	"
1845. . .	444,520	450,218 55	682,352	871,967 64	977,908 75	972,469 51 b)	214,540	214,195 41
1846. . .	463,580	475,901 55	710,202	949,598 97	1,043,192 50	1,046,037 40	447,977 50	448,629 65
1847. . .	483,540	516,514 02	819,992	1,181,519 94	1,090,453 37	1,153,163 13	460,742 50	487,910 42
1848. . .	515,480	814,955 21	839,069 50	1,378,440 14	1,144,981 56	1,408,488 61	493,517 50	676,912 27
1849. . .	527,520	625,971 10	512,112	791,422 94	979,373 95	1,097,371 81	424,517 71	488,090 51
1850. . .	546,880	659,440 40	911,217	1,396,461 44	1,231,162 70	1,345,365 09	533,923 76	573,990 85
1851. . .	578,620	686,284 79	933,112	1,479,616 45	1,291,833 01	1,580,331 80	560,091 26	598,980 63
1852. . .	605,900	637,650 19	997,652	1,452,874 24	1,354,247 76	1,373,734 71	587,147 50	597,882 99
1853. . .	652,240	708,970 37	1,030,752	1,384,599 58	1,416,593 08	1,466,406 49	614,192 50	640,385 05
1854. . .	601,580	744,385 73	1,082,897	1,353,762 19	1,484,704 98	1,617,923 55	643,957 50	704,350 24
1855. . .	691,060	741,760 84	1,128,962	1,520,991 76	1,337,698 58	1,634,668 48	673,732 50	712,245 87
1856. . .	720,920	760,440 66	1,174,727	1,574,380 05	1,651,523 06	1,647,316 12	707,857 50	718,219 02
1857. . .	731,620	790,306 66	1,222,687	1,651,264 98	1,706,250 06	1,728,982 84	740,507 50	750,316 99
1858. . .	785,480	854,788 86	1,272,712	1,688,489 28	1,784,696 51	1,798,993 67	774,617 50	780,460 38
1859. . .	812,120	831,173 60	1,323,902	1,756,283 76	1,866,810 06	1,881,943 59	810,280	822,942 20
1860. . .	830,700	870,313 54	1,375,907	1,766,023 92	1,932,757 36	1,984,164 46	847,742 50	859,937 15
1861. . .	885,660	892,372 96	1,429,007	1,762,483 73	2,042,443 06	2,029,336 49	886,600	878,150 11
1862. . .	921,700	924,473 80	1,481,687	1,773,302 79	2,134,897 36	2,127,193 22	926,560	918,333 20
1863. . .	959,000	961,966 46	1,533,422	1,822,563 38	2,231,443 06	2,213,998 34	968,320	959,231 75
1864. . .	998,980	1,012,678 82	1,590,717	1,923,774 26	2,332,333 06	2,322,631 96	1,012,013	1,005,134 61
1865. . .	371 60 c)	372 06	817,151 d)	969,404 10	532 36 f)	532 43	260 76 g)	260 70
			519 78 e)	576 21				
TOTAUX. . .	16,044,471 60	18,213,000	26,700,071 11	55,952,800	51,415,387 25	52,368,149 78	15,341,680 99	15,839,000

A ajouter :

Au capital nominal amorti, le capital de 169,512,000 francs, en dette à 2 1/2 p. %, inscrit au grand-livre de Belgique au 30 p. %, en vertu du § 8 de l'article 63 du traité du 3 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel*, n° 44), ci

l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1853. (fr. 157,616,300.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série. (fr. 69,382,000.)		TOTAUX.		Observations.
SOMMES dépendes pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendes pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendes pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	
»	»	»	»	506,600 »	529,682 12	
»	»	»	»	525,220 »	541,228 91	
»	»	»	»	800,172 »	1,105,875 52	
»	»	»	»	807,087 »	1,101,650 10	
»	»	»	»	1,372,247 85	1,757,595 08	
»	»	»	»	1,009,747 »	1,260,885 54	
»	»	»	»	1,041,459 50	1,262,925 68	
»	»	»	»	1,250,986 16	1,413,706 04	
»	»	»	»	2,519,100 75	2,508,851 00	
»	»	»	»	2,064,752 »	2,917,897 55	
»	»	»	»	2,865,529 87	3,321,107 53	
»	»	»	»	3,012,848 56	4,478,796 25	
»	»	»	»	2,445,725 66	3,000,856 56	
»	»	»	»	5,225,185 46	5,955,257 78	
»	»	»	»	5,385,676 27	4,145,215 67	
»	»	»	»	5,544,927 26	4,064,142 15	
594,038 25	408,889 00	»	»	4,096,817 85	4,609,159 25	
816,494 »	895,590 80	»	»	4,689,413 48	5,515,512 51	
856,904 »	902,429 16	»	»	4,910,577 08	5,512,096 11	
897,516 50	909,621 14	»	»	5,152,326 06	5,610,177 »	
938,894 »	950,709 59	»	»	5,559,958 56	5,871,781 06	
982,026 50	982,822 52	123,282 50	123,505 79	5,720,814 81	6,208,970 50	
1,027,071 50	1,042,711 14	128,950 »	129,855 01	5,969,113 56	6,444,915 70	
1,074,411 50	1,088,050 58	247,347 50	248,831 59	6,548,840 06	6,817,525 02	
1,125,713 50	1,117,389 20	575,085 »	570,686 57	6,741,200 56	7,050,501 15	
1,174,617 50	1,171,795 04	590,587 »	589,451 62	7,050,049 06	7,506,751 67	
1,227,762 50	1,218,548 58	408,227 »	404,512 56	7,530,176 56	7,580,550 87	
1,283,292 50	1,277,605 60	426,654 50	424,607 57	7,645,094 06	7,966,452 62	
250 77 f)	256 80	540 02	540 00	819,421 40	971,751 59	
11,796,990 02	11,966,500 »	2,099,202 52	2,092,000 »	102,297,872 49	114,451,249 78	
profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de produit de l'emprunt de 84,650,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, créé en vertu de la loi						169,312,000 »
ENSEMBLE. fr.						285,745,249 78
Capital racheté ou remboursé sur les emprunts convertis. (Voir le tableau suivant, annexe n° 10)						54,622,115 96
TOTAL GÉNÉRAL. fr.						318,565,565 74

a) La somme de fr. 282,186 67 et, formant la dotation d'amortissement pour le service du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des titres en circulation. Cette somme a été attribuée au trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

b) Non compris la somme de 211,640 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1845, non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

c) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} juillet 1865.

d) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} février 1865.

e) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} août 1865.

f) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1865.

(102)

ÉTAT

Indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. ‰, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. ‰, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion.

ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1832.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c., de 1839.		EMPRUNT de fr. 80,940,000, de 1840.		EMPRUNT de fr. 23,621,718 40 c., de 1842.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.						
1832. . .	788,646 60	1,008,517 96	"	"	"	"	"	"
1833. . .	1,093,970 80	1,180,877 08	"	"	"	"	"	"
1834. . .	1,138,973 20	1,169,512 96	"	"	"	"	"	"
1835. . .	1,190,952 "	1,190,695 03	"	"	"	"	"	"
1836. . .	1,230,928 "	1,241,614 01	"	"	"	"	"	"
1837. . .	1,297,598 40	1,297,598 40	"	"	"	"	"	"
1838. . .	1,346,345 "	1,346,859 88	"	"	"	"	"	"
1839. . .	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"
1840. . .	1,483,396 "	1,531,962 22	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"
1841. . .	1,661,927 20	1,656,953 56	17,142 85	16,600 43	"	"	"	"
1842. . .	1,662,355 60	1,603,159 92	17,142 85	17,131 92	"	"	"	"
1843. . .	1,723,680 00	1,723,680 90	17,980 41	17,980 41	"	"	"	"
1844. . .	"	"	20,220 91	20,220 91	"	"	"	"
1845. . .	"	"	"	"	47,110 27	46,016 67	"	"
1846. . .	"	"	"	"	875,662 20	868,273 46	"	"
1847. . .	"	"	"	"	959,101 40	930,921 45	137,622 87	148,754 14
1848. . .	"	"	"	"	995,600 60	1,241,010 11	304,248 38	386,379 30
1849. . .	"	"	"	"	859,470 60	806,093 16	264,012 72	282,786 43
1850. . .	"	"	"	"	1,082,437 20	1,092,388 72	331,248 58	352,974 65
1851. . .	"	"	"	"	1,157,521 80	1,154,357 31	348,043 38	346,271 04
1852. . .	"	"	"	"	5,654,853 33	5,632,008 26	1,706,969 03	1,705,926 33
1853. . .	"	"	"	"	a) 650,141 17	624,503 44	b) 194,331 21	192,594 18
1854. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1855. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1856. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1857. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	16,105,692 50	16,438,368	102,151 64	101,587 29	12,200,096 57	12,473,272 58	3,286,475 97	3,395,686 09

qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au création des emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion.

EMPRUNT de fr. 37,613,940, de 1858.		EMPRUNT de fr. 26,000,000, de 1852.		TOTALS.		Observations.
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	
"	"	"	"	788,646 60	1,008,517 96	
"	"	"	"	1,095,276 80	1,180,877 08	
"	"	"	"	1,158,975 20	1,169,512 96	
"	"	"	"	1,190,952 "	1,190,695 05	
"	"	"	"	1,250,928 "	1,241,614 01	
"	"	"	"	1,297,598 40	1,297,598 40	
"	"	"	"	1,346,245 "	1,346,859 88	
"	"	"	"	1,462,527 61	1,462,790 89	
"	"	"	"	1,498,210 81	1,546,777 65	
"	"	"	"	1,679,070 05	1,675,542 99	
"	"	"	"	1,679,498 45	1,679,271 84	
"	"	"	"	1,741,670 51	1,741,670 51	
"	"	"	"	20,226 91	20,226 01	
"	"	"	"	47,119 27	46,910 67	
"	"	"	"	875,662 20	868,273 46	
"	"	"	"	1,076,814 07	1,084,973 59	
"	"	"	"	1,297,938 98	1,627,989 41	
"	"	"	"	1,125,492 52	1,179,779 61	
"	"	"	"	1,415,685 78	1,425,565 57	
"	"	"	"	1,485,565 18	1,480,628 55	
576,859 40	575,150 79	130,000 "	128,440 65	7,848,661 76	7,841,526 05	
201,854 63	200,049 21	268,825 "	264,976 80	1,295,152 01	1,282,123 63	
"	"	285,250 "	280,753 72	285,250 "	286,755 72	
"	"	297,725 "	296,795 70	297,725 "	296,795 70	
"	"	510,250 "	507,704 64	510,250 "	507,704 64	
"	"	556,569 58	555,528 40	556,569 58	555,528 40	
578,694 05	575,200 "	1,626,419 58	1,618,000 "	55,899,510 20	54,622,115 96	
Capital racheté pour les dettes actuellement existantes. (Voir le tableau précédent, annexe n° 9.)						285,743,249 78
TOTAL GÉNÉRAL . . . fr.						818,565,565 74

a) Y compris la somme de fr. 4,640,800 58 c^e tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1852, décrétant la conversion dudit emprunt.

b) Y compris la somme de fr. 1,543,375 69 c^e tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du trésor public, au 1 ^{er} septembre 1865	III à VII
Tableau de la situation générale du trésor, au 1 ^{er} septembre 1865, sur les Budgets de 1865 et antérieurs	1—7
ANNEXE N ^o 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1864, au 1 ^{er} septembre 1865	9—16
— N ^o 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1864, au 1 ^{er} septembre 1865	17—24
— N ^o 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1865, au 1 ^{er} septembre 1865	25—33
— N ^o 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1865, au 1 ^{er} septembre 1865	35—59
— N ^o 5. — État des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique. (Services spéciaux.) — Situation au 1 ^{er} septembre 1865.	41—56
— N ^o 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1862 inclusivement.	57—63
— N ^o 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1865 inclusivement	65—91
— N ^o 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} mai 1865 pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0, à celle du 1 ^{er} juillet 1865 pour les dettes à 4 et à 2 1/2 p. 0/0, et à celle du 1 ^{er} août 1865 pour la dette à 3 p. 0/0	93—97
— N ^o 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général	99—101
— N ^o 10. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. 0/0, qui ont été convertis en rentes 4 1/2 p. 0/0, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion	103—105